

CHAPITRE 13

Patrimoine culturel

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	13-i
--------------------------	------

13	Patrimoine culturel	13-1
13.1	Introduction.....	13-1
13.1.1	Contexte des études de terrain 2022	13-1
13.1.2	Représentation cartographique	13-3
13.1.3	Objets et méthodes des enquêtes qualitatives relatives au patrimoine culturel	13-13
13.2	Résumé de la situation de référence.....	13-15
13.2.1	Patrimoine culturel de type anthropologique.....	13-15
13.2.2	Patrimoine culturel de type archéologique.....	13-20
13.3	Méthodes d'évaluation	13-25
13.3.1	Cadre normatif et juridique national et international.....	13-25
13.3.2	Receptor Sensitivity	13-27
13.3.3	Ampleur de l'impact	13-28
13.3.4	Critères d'évaluation de l'importance des impacts sur le patrimoine culturel	13-28
13.4	Évaluation d'Impact.....	13-29
13.4.1	Activités du Projet et impacts potentiels	13-29
13.4.2	Impact 1 sur l'utilisation des sites culturels dû à l'acquisition des terres	13-32
13.4.3	Impact 2 sur l'utilisation des sites culturels dû à la pollution de l'eau ou réduction du débit d'eau	13-32
13.4.4	Mesures de Mitigation	13-32
13.4.5	Ampleur des impacts résiduels sur le patrimoine culturel.....	13-35
13.4.6	Importance des impacts résiduels.....	13-36
13.5	Suivi	13-38
13.5.1	Valider les traitements proposés	13-38
13.5.2	Mettre en place le traitement des sites	13-38
13.5.3	Les consultations	13-39
13.5.4	Prendre en compte ultérieurement le patrimoine essentiel et le patrimoine fortuit.....	13-39
13.6	Synergies entre patrimoine culturel anthropologique et archéologique	13-39
13.6.1	Introduction.....	13-39
13.6.2	Relations/liens entre les deux types de patrimoine culturel.....	13-40
13.7	Références	13-41

TABLEAUX

Tableau 13.1	Faisceaux de droits associés au statut des titulaires.....	13-18
Tableau 13.2	Sensibilité des récepteurs / Valeurs des ressources	13-27
Tableau 13.3	Évaluation de l'ampleur de l'impact sur le patrimoine culturel	13-28
Tableau 13.4	Critères d'évaluation de l'importance des impacts sur le patrimoine culturel	13-29
Tableau 13.5	Interactions potentielles entre le Projet et le patrimoine culturel	13-31
Tableau 13.6	Ampleur des impacts résiduels sur le patrimoine culturel	13-35
Tableau 13.7	Importance des impacts résiduels sur le patrimoine culturel.....	13-37

FIGURES

Figure 13.1	Carte générale de la zone d'étude et villages étudiés	13-4
Figure 13.2	Sites impactés dans la zone d'emprise du projet de la mine et villages concernés.....	13-5
Figure 13.3	Site avec impact hydro hors emprise de la mine	13-6
Figure 13.4	Zone de la route d'accès à l'aéroport et les sites et villages concernés	13-7
Figure 13.5	Zone de la première section de l'embranchement ferroviaire et les sites et villages concernés.....	13-8
Figure 13.6	Zone de la seconde section de l'embranchement ferroviaire et les sites et villages concernés.....	13-9
Figure 13.7	Zone de la troisième section de l'embranchement ferroviaire et les sites et villages concernés.....	13-10
Figure 13.8	Zone de la quatrième section de l'embranchement ferroviaire et les sites et villages concernés.....	13-11
Figure 13.9	Zone de la cinquième section de l'embranchement ferroviaire et les sites et villages concernés.....	13-12
Figure 13.10	Contribution des prospections archéologiques récentes conduites dans le cadre d'études d'impact sur l'héritage culturel en Guinée - à l'inventaire des sites archéologiques de Guinée.....	13-22
Figure 13.11	Carte de répartition géographique des sites archéologiques découverts durant la mission.....	13-24

13 Patrimoine culturel

13.1 Introduction

Le patrimoine culturel est récent si historique, et actuel. Il est matériel et immatériel ou vivant, pour des communautés détentrices et usagères. Ce chapitre évalue l'impact du Projet Simandou de Rio Tinto – Composantes mine et embranchement ferroviaire (le Projet) sur le patrimoine culturel, en tenant compte à la fois des éléments tangibles et intangibles. Dans la catégorie des éléments tangibles, on classe notamment les sites archéologiques, les sites et monuments historiques, les sites sacrés traditionnels et d'autres lieux importants. Le patrimoine culturel intangible comprend les croyances et pratiques traditionnelles, comme les rituels de passage à caractère religieux, les rituels en général, l'artisanat ou autres traditions culturelles. Ces aspects intangibles font partie intégrante de la vie contemporaine en Guinée.

13.1.1 Contexte des études de terrain 2022

13.1.1.1 Patrimoine culturel de type anthropologique

L'étude envisage deux types de patrimoine culturel tangible : le Patrimoine culturel archéologique (PCA) et le Patrimoine culturel vivant (PCV).

Différentes études et relevés d'informations ont été menés par Rio Tinto Simfer depuis l'année 2008 sur les sites patrimoniaux des villages périphériques à la zone minière, la dernière étant celle de 2015 réalisée par INSUCO, qui a fait le bilan et la mise à jour de l'ensemble des études antérieures (La Granada 2008 et SNC Lavalin 2010). À ces études du PC, s'ajoutent différentes informations hétérogènes qui ont été collectées par les équipes de Relations Communautaires de Rio Tinto Simfer ou des équipes en charge de l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation et de Compensation (PARC) – de Rio Tinto Simfer ou de ses prestataires - notamment au courant des années 2012-2015.

Ce chapitre s'inscrit dans le cadre de l'étude commanditée en 2022 à INSUCO (annexe 13a), qui vise (1) à produire des rapports et annuaires recensant l'ensemble des sites PC/PCI sur les zones mine, sur l'embranchement ferroviaire (le rail reliant la mine au rail principal) et la route d'accès à l'aéroport de Beyla (2) fournir des informations sur les impacts de la variation des régimes d'eau de certaines rivières sur certains sites et (3) produire un recueil de monographie des villages des zones couvertes.

Tandis que les sites de PC de la zone mine avaient fait l'objet de plusieurs études préalables et étaient déjà documentés, ainsi que leurs éventuels traitements et mesures de mitigations, les villages et sites de PC des zones de l'embranchement ferroviaire et de la route de l'aéroport étaient un terrain d'étude nouveau.

1. **La zone mine** : Elle a fait l'objet de plusieurs études dont la dernière de 2015 constitue une actualisation et une mise à jour, la plus complète source d'information sur le sujet du PC, qui offre un bilan des études antérieures et dont le rapport et l'annuaire restent des références ; ce sont les données de 2015 qui ont été actualisées durant la campagne d'enquête de 2022. Par rapport à 2015, la zone mine (zone d'emprise du Project de la mine) a été légèrement modifiée, ce qui a conduit l'équipe INSUCO à vérifier l'existence de nouveaux sites non recensés en 2015, à exclure les sites désormais situés hors de l'emprise actuelle du Project et à vérifier et actualiser les informations des sites déjà identifiés et toujours présents dans l'emprise (nouveaux responsables, précisions à collecter, etc.).

Pour l'étude de l'emprise du Project de la mine, une zone tampon de 200 mètres a été appliquée.

2. **Les villages du Sud et de l'Ouest :** Du Project. Ce sont les villages du pourtour du massif, allant, du Sud vers l'ouest puis le nord-ouest, du village de Foma à celui de Traoréla. Certains de ces villages ont fait l'objet d'étude en 2008 par La Granada, mais la majorité d'entre eux n'ont pas fait l'objet d'une étude complète. Certains de ces villages sont séparés de l'emprise par une forêt classée. Il était important de faire un recensement de ces villages, car la forêt classée jouxtant l'emprise était leur ancien territoire. Il fallait s'assurer de l'absence de site de PC impactés dans l'emprise, qui n'aurait pas été recensé en ne consultant que les villages les plus proches de l'emprise. De plus, les cartes existantes n'étaient pas suffisamment précises pour connaître le nom exact et l'existence de villages au sud de la forêt. Au cours de la mission, les villages rencontrés ont donc systématiquement fait l'objet d'une prise de point GPS, de même que les hameaux et fermes isolées habitées. La monographie de chaque village a ainsi pu être réalisée, et la liste des sites de PC impactés et non-impactés du village établi. En résulte un panorama précis, mis à jour en 2022, de l'ensemble des villages voisins du Projet, avec leur localisation géographique exacte, leur nom, les informations clefs du pouvoir villageois et sa gestion du foncier, ainsi que les sites de PC de chaque village.
3. **Les villages ayant fait l'objet d'étude d'impact hydro :** Pour certains sites précis, situé dans l'emprise et le ong de cours d'eau s'écoulant au nord-ouest et à l'ouest du massif, INUSCO est allés étudier les conséquences d'un éventuel « impact Hydro », consistant en un changement de qualité et de débit des cours d'eau sur les pratiques rituelles et socio-culturelles de ces sites. Ces études « hydro » concernaient les villages de Moribadou, Wataférédou 2 et Traoréla, pour les sites dans la zone d'emprise du Project de la mine et les villages de Traoréla, Lamadou, Worono et Mandou pour des sites hors de la zone d'emprise du Project de la mine.
4. **L'embranchement ferroviaire:** La zone d'étude correspond à une section de rail de 75 km. Une zone tampon de 200 m de part et d'autre du rail a été appliquée. Il s'agit d'une zone non étudiée antérieurement du point de vue du PC/PCI. L'étude inclue donc un premier recensement des sites PC, une première rencontre avec les communautés détentrices de ces sites, des premiers éléments concernant la gestion du PC/PCI et la mise en place d'un « traitement du site » lié au processus de mitigation. Par ailleurs, ont été recensées des informations concernant l'histoire des communautés et les structures sociales et institutionnelles des communautés villageoises, indispensables à une bonne compréhension du PC/PCI. Ces dernières informations sont documentées dans des monographies de village (annexe 13a).
5. **La route de l'aéroport :** La zone d'étude correspond à la route d'accès à l'aéroport de 18 km. Une zone tampon de 200 m de part et d'autre de la route a été appliquée. L'étude, comme pour l'embranchement ferroviaire, est la première dans la zone, et elle implique donc les mêmes réalités d'approche : monographie du village, recensement des sites PC, discussions sur la gestion des sites impactés et mise en place d'un « traitement du site » lié au processus de mitigation.

13.1.1.2 Patrimoine culturel de type archéologique

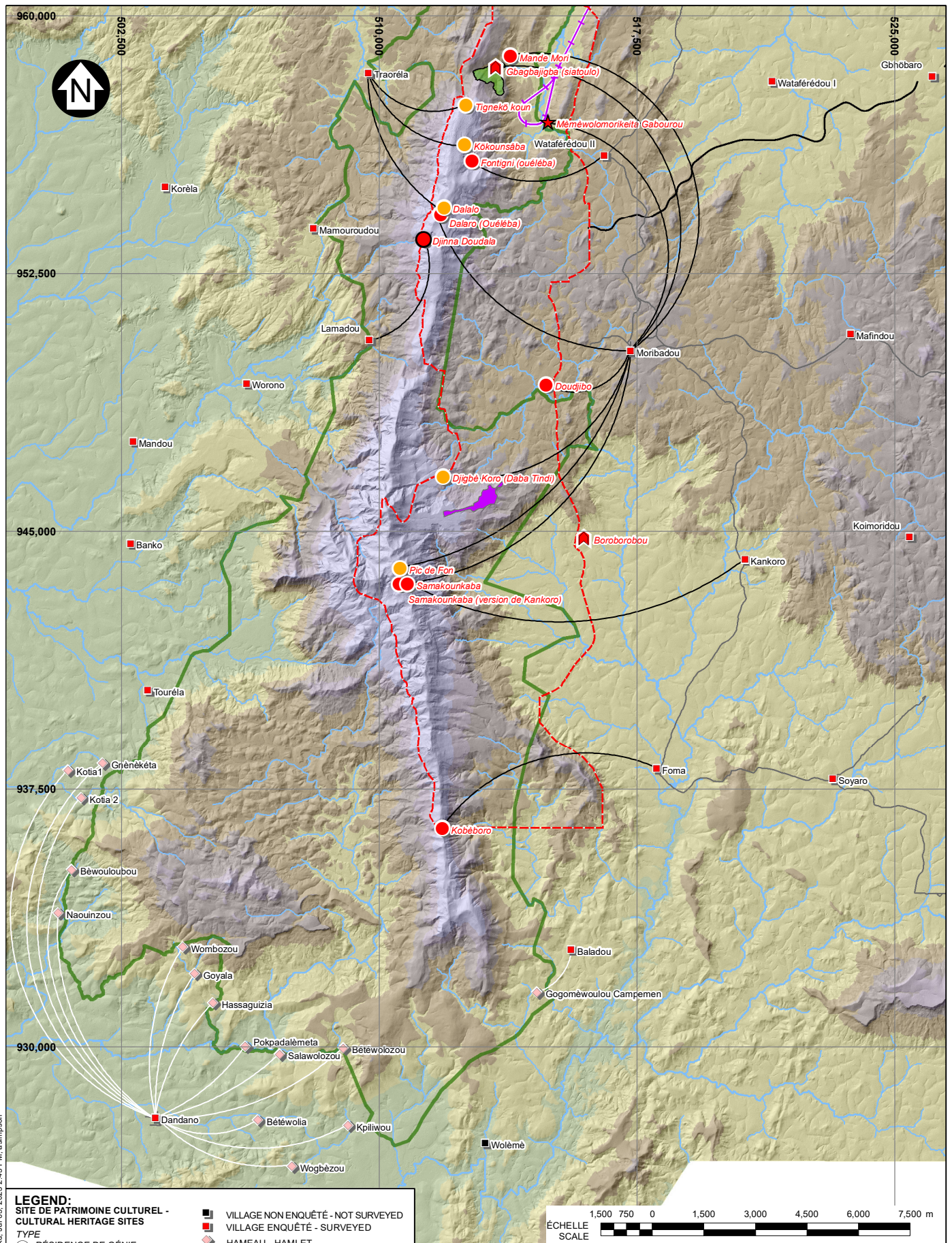
Le Project a occasionné trois campagnes de prospections archéologiques depuis 2012. La zone littorale concernant les aménagements du PMoF dans la préfecture de Forécariah a été examinée en 2012 (rapport Insuco Jousse et al., 2012). Le secteur du Pic de Fon et de la Mine de Ouéléba, dans la préfecture de Beyla, ont été investigués une première fois en 2015 (rapport Insuco Pollarollo 2015). Ces données sont reprises ci-après et dans l'annexe 13b, synthétisant les découvertes archéologiques recensées en Guinée.

Ce travail de recherches archéologiques fait appel à diverses méthodologies. La mission a été réalisée par une équipe composée de deux archéologues, assistés d'un consultant national, et les zones précisément prospectées sont les suivantes :

- Mine : prospections complémentaires et études des vestiges archéologiques identifiés - prospection pedestre du 04 juin au 7 juillet 2022
- Embranchement ferroviaire (zone d'embranchement : linéaire de 75 km) et route d'accès à l'aéroport (linéaire de 18.75 km) - analyse d'imageries satellites pour l'identification de sites archéologiques du 24/08/2022 au 05/09/2022

13.1.2 Représentation cartographique

Les figures ci-dessous (figures 13.1 à 13.9) représentent la localisation des sites impactés dans les zones de la mine, de l'embranchement ferroviaire et de la route de l'aéroport :



RIO TINTO SIMFER

PROJET RIO TINTO SIMANDOU

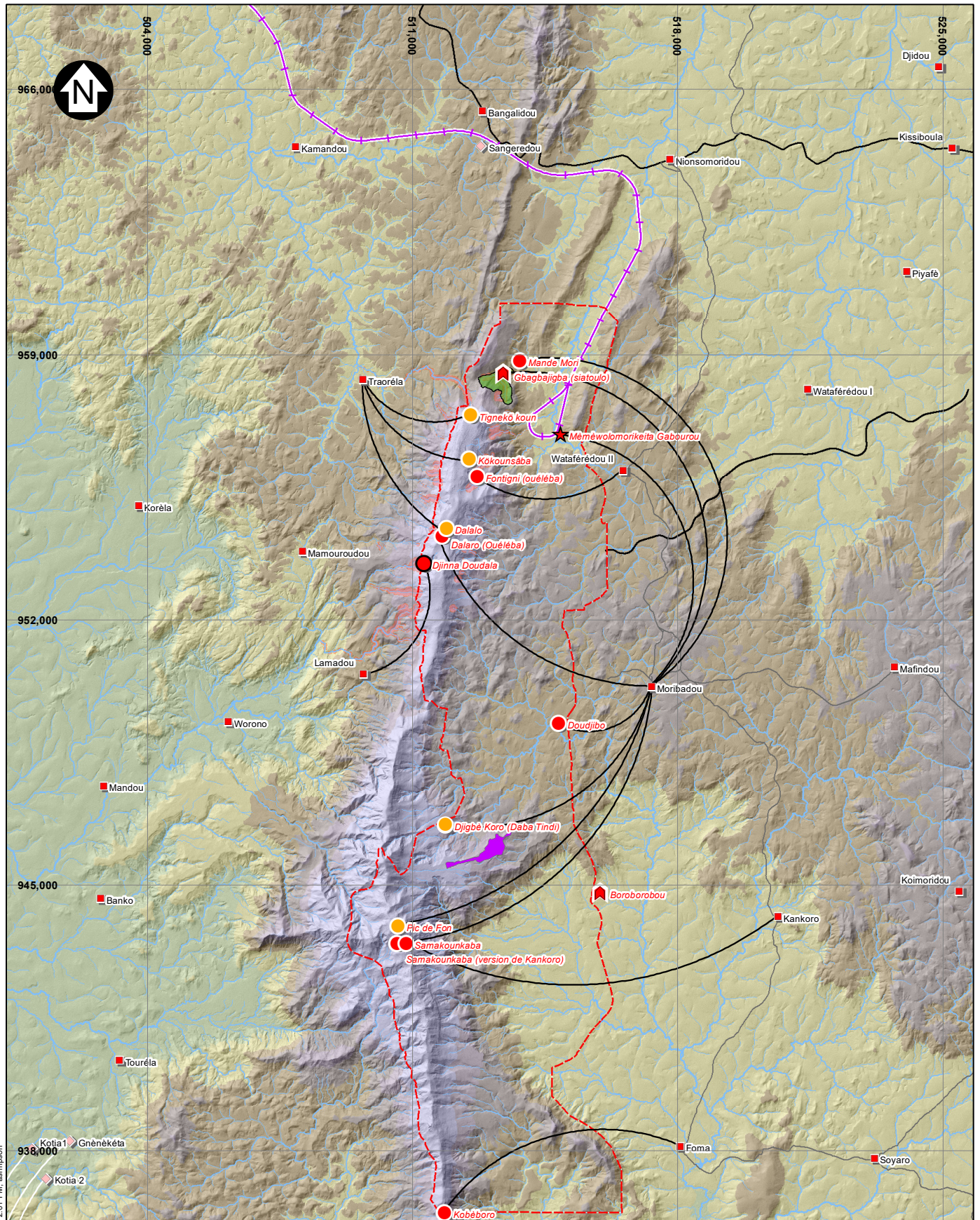
CARTE GÉNÉRALE DE LA ZONE D'ÉTUDE ET VILLAGES ÉTUDIÉS
GENERAL MAP OF THE STUDY AREA AND VILLAGES STUDIED

RioTinto

SimFer

FIGURE 13.1

REV	DATE	DESCRIPTION	SD DESIGNED	AS DRAWN	RAC REVIEWED
0	30JUN23	ISSUED WITH VOLUME 1			



LEGEND:				
SITE DE PATRIMOINE CULTUREL - CULTURAL HERITAGE SITES				
TYPE				
	RÉSIDENTIE DE GÉNIE - GENIE RESIDENCE SITE		VILLAGE NON ENQUÊTÉ - NOT SURVEYED	
	RÉSIDENTIE DE GÉNIE/SITE À FÉTICHE - GENIE RESIDENCE SITE/FETICH SITE		VILLAGE ENQUÊTÉ - SURVEYED	
	HISTORIQUE - HISTORIC		HAMEAU - HAMLET	
IMPORTANCE				
	FORTE - HIGH		EMBRANCHEMENT FERROVIAIRE - RIO TINTO SIMFER RAIL SPUR	
	MOYENNE - MEDIUM		ROUTE - PRINCIPALE - PRIMARY ROAD	
DEPLAÇABILITÉ - MOVEABLE				
	NON - NO		PISTE / SENTIER - TRAIL / PATH	
	OUI - YES		HYDROGRAPHIE - STREAM/RIVER/DRAINAGE	
	INCONNUE - UNKNOWN		EMPRISE DU PROJET - LAND ACCESS BOUNDARY	
			IMPACT DE RÉDUCTION DU DÉBIT HYDROGRAPHIQUE SUPÉRIEUR À 10% - THROUGHPUT REDUCTION IMPACT HYDROGRAPHIC MORE THAN 10%	
			CAMP CANGA EST - CANGA EAST CAMP	
			FORÊT DE BOYBOYBA - BOYBOYBA FOREST	
			VILLAGE D'APPARTENANCE DU SITE HC - VILLAGE BELONGING TO THE CH SITE	
			ALTITUDE (MASL) - ELEVATION (MASL)	
			<600	
			600 - 700	
			700 - 800	
			800 - 900	
			900 - 1,000	
			> 1,000	
0	30/JUN/23	ISSUED WITH VOLUME 1		
REV	DATE	DESCRIPTION	SD DESIGNED	AS DRAWN
				RAC REVIEWED

1,400 700 0 1,400 2,800 4,200 5,600 7,000 m

ECHELLE
SCALE

RIO TINTO SIMFER

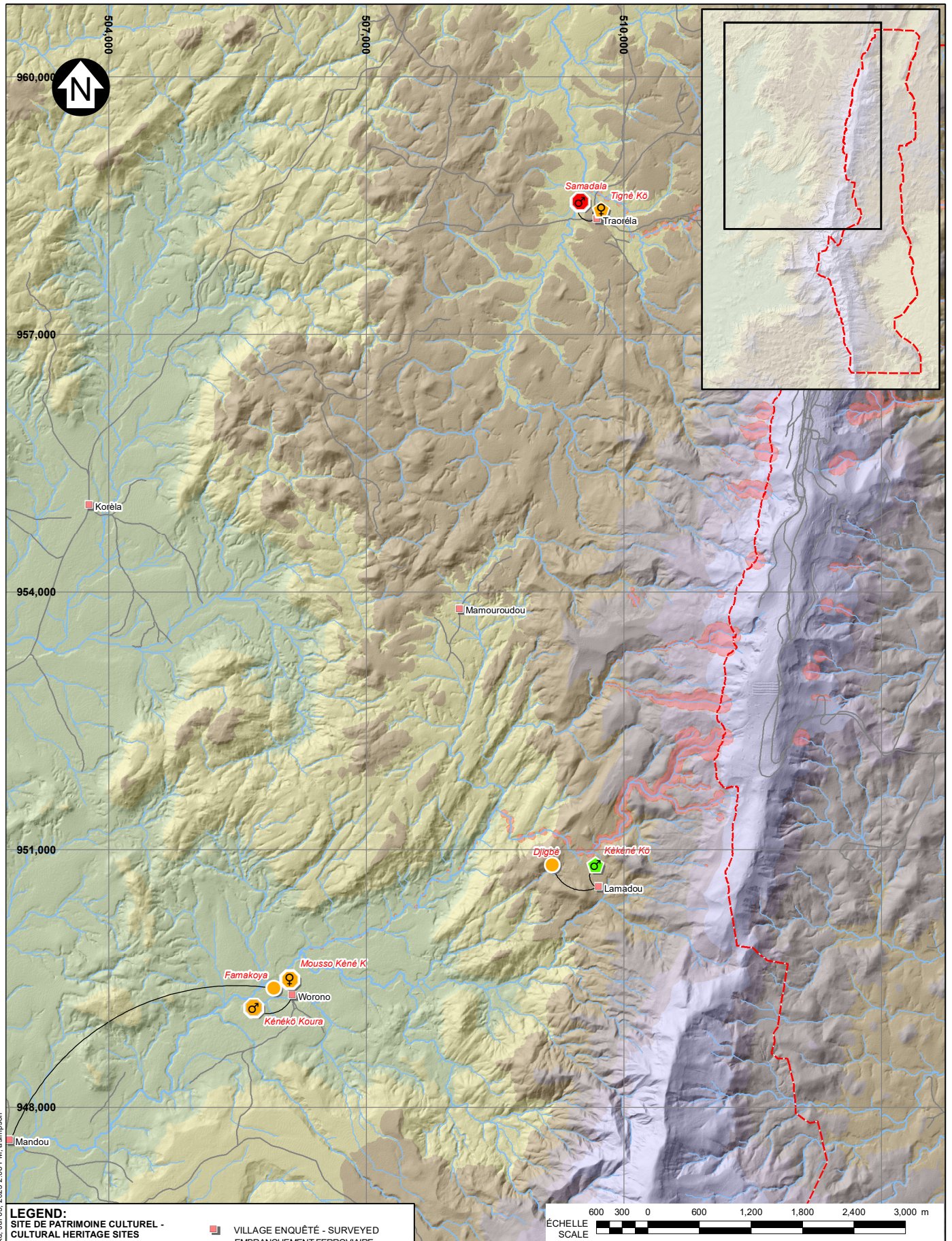
PROJET RIO TINTO SIMANDOU

SITES IMPACTÉS DANS LA ZONE D'EMPRISE DU
PROJET DE LA MINE ET VILLAGES CONCERNÉS -
IMPACTED SITES IN THE ZONE OF IMPACT
OF THE MINE AND VILLAGES CONCERNED

RioTinto

SimFer

FIGURE 13.2



LEGEND:
SITE DE PATRIMOINE CULTUREL - CULTURAL HERITAGE SITES

TYPE

- SITE D'INITIATION - INITIATION SITE
- RÉSIDENCE DE GÉNIE - GENIE RESIDENCE SITE
- RÉSIDENCE DE GÉNIE/SITE D'INITIATION - GENIE RESIDENCE SITE/INITIATION SITE

IMPORTANCE

- FORTE - HIGH
- MOYENNE - MEDIUM
- FAIBLE - LOW

INITIATION GENRE - GENDER INITIATION

- ♀ FEMME - FEMALE
- ♂ HOMME - MALE

■ VILLAGE ENQUÊTÉ - SURVEYED

— EMBRANCHEMENT FERROVIAIRE - RIO TINTO SIMFER RAIL SPUR

— PISTE / SENTIER - TRAIL / PATH

— HYDROGRAPHIE - STREAM/RIVER/DRAINAGE

— EMPIRE DU PROJET - LAND ACCESS BOUNDARY

— IMPACT DE RÉDUCTION DU DÉBIT HYDROGRAPHIQUE SUPÉRIEUR À 10% - THROUGHPUT REDUCTION IMPACT HYDROGRAPHIC MORE THAN 10%

— VILLAGE D'APPARTENANCE DU SITE HC - VILLAGE BELONGING TO THE CH SITE

ALTITUDE (MASL) - ELEVATION (MASL)

- <600
- 600 - 700
- 700 - 800
- 800 - 900
- 900 - 1,000
- > 1,000

ÉCHELLE
SCALE

600 300 0 600 1,200 1,800 2,400 3,000 m

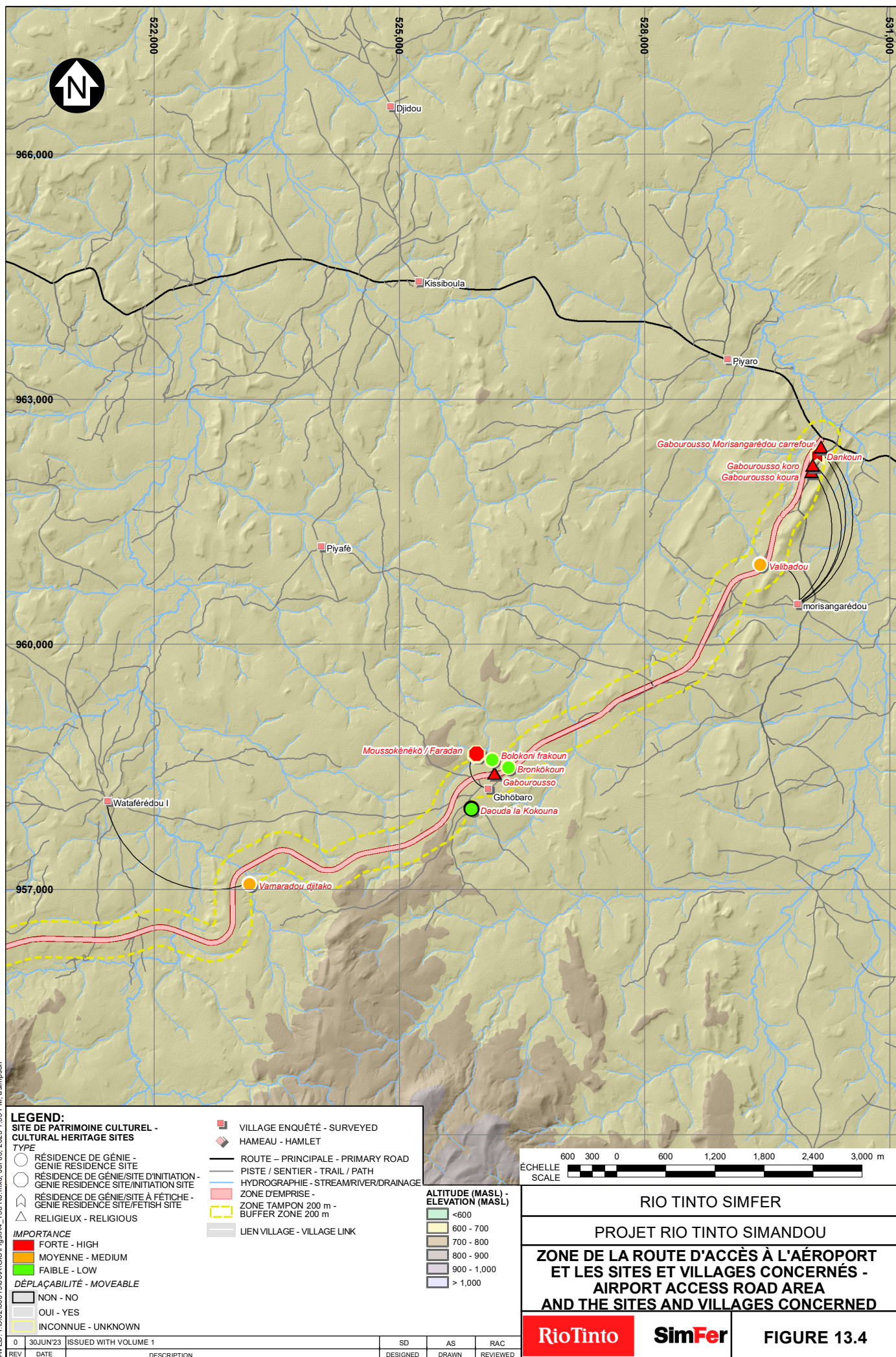
RIO TINTO SIMFER

PROJET RIO TINTO SIMANDOU

SITE AVEC IMPACT HYDRO HORS EMPIRE DE LA MINE - SITES WITH HYDRO IMPACTS OUTSIDE OF THE LAND ACCESS BOUNDARY

RioTinto SimFer

FIGURE 13.3



SAVED: I:\302000190\GIB\Fig\A4_158 RO.mxd, Jul 05, 2023 1:55 PM, a.simpson

LEGEND:
SITE DE PATRIMOINE CULTUREL -
CULTURAL HERITAGE SITES

- TYPE**
- RÉSIDENCE DE GÉNIE -
GENIE RESIDENCE SITE
 - RÉSIDENCE DE GÉNIE/SITE D'INITIATION -
GENIE RESIDENCE SITE/INITIATION SITE
 - △ RÉSIDENCE DE GÉNIE/SITE À FÉTICHE -
GENIE RESIDENCE SITE/FETICH SITE
 - △ RELIGIEUX - RELIGIOUS

- IMPORTANCE**
- FORTE - HIGH
 - MOYENNE - MEDIUM
 - FAIBLE - LOW
- DÉPLAÇABILITÉ - MOVEABLE**
- NON - NO
 - OUI - YES
 - INCONNU - UNKNOWN

- VILLAGE ENQUÊTÉ - SURVEYED
- HAMEAU - HAMLET
- ROUTE - PRINCIPALE - PRIMARY ROAD
- PISTE / SENTIER - TRAIL / PATH
- HYDROGRAPHIE - STREAM/RIVER/DRAINAGE
- ZONE D'EMPRISE
- ZONE TAMPON 200 m -
BUFFER ZONE 200 m
- LIEN VILLAGE - VILLAGE LINK

- ALTITUDE (MASL) -
ELEVATION (MASL)**
- <600
 - 600 - 700
 - 700 - 800
 - 800 - 900
 - 900 - 1,000
 - > 1,000

ÉCHELLE
SCALE

600 300 0 600 1,200 1,800 2,400 3,000 m

RIO TINTO SIMFER

PROJET RIO TINTO SIMANDOU

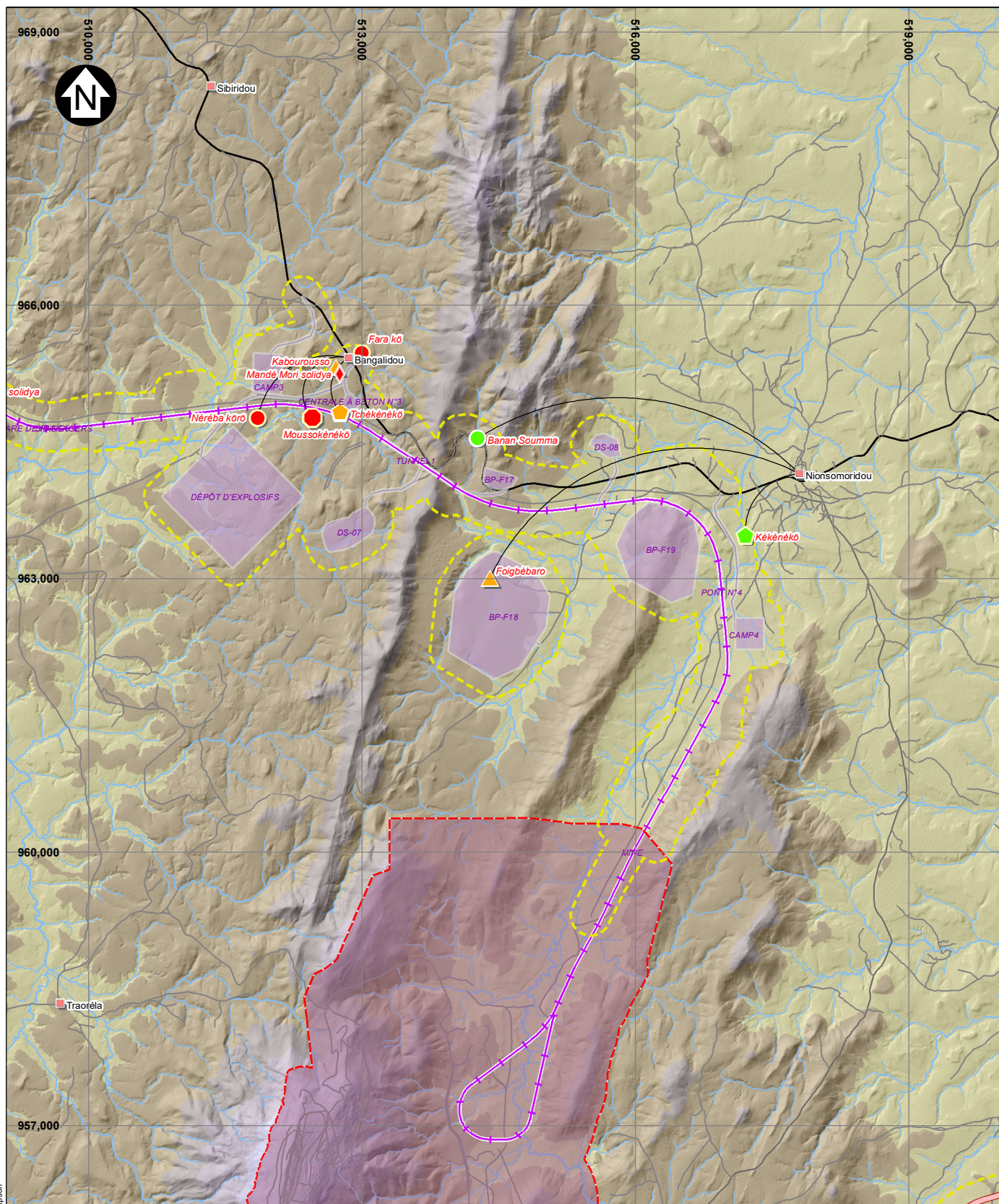
**ZONE DE LA ROUTE D'ACCÈS À L'AÉROPORT
ET LES SITES ET VILLAGES CONCERNÉS -
AIRPORT ACCESS ROAD AREA
AND THE SITES AND VILLAGES CONCERNED**

RioTinto

SimFer

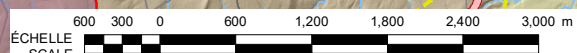
FIGURE 13.4

REV	DATE	DESCRIPTION	SD DESIGNED	AS DRAWN	RAC REVIEWED
0	30JUN'23	ISSUED WITH VOLUME 1			



LEGEND:		VILLAGE ENQUÊTÉ - SURVEYED	
SITE DE PATRIMOINE CULTUREL - CULTURAL HERITAGE SITES		HAMEAU - HAMLET	
TYPE		EMBRANCHEMENT FERROVIAIRE - RIO TINTO SIMFER RAIL SPUR	
SITE D'INITIATION - INITIATION SITE		ROUTE - PRINCIPALE - PRIMARY ROAD	
RÉSIDENTE DE GÉNIE - GENIE RESIDENCE SITE		PISTE / SENTIER - TRAIL / PATH	
RÉSIDENTE DE GÉNIE - SITE D'INITIATION		HYDROGRAPHIE - STREAM/RIVER/DRAINAGE	
SITE À FÉTICHE - FETISH SITE		ZONE TAMPON 200 m - BUFFER ZONE 200 m	
RELIGIEUX - RELIGIOUS		VILLAGE D'APPARTENANCE DU SITE HC - VILLAGE BELONGING TO THE CH SITE	
IMPORTANCE		ÉLÉMENTS DU PROJET - PROJECT ELEMENTS	
FORTE - HIGH		ZONE MINE	
MOYENNE - MEDIUM		ZONE RAIL	
FAIBLE - LOW			
DÉPLAÇABILITÉ - MOVEABLE			
NON - NO			
OUI - YES			
INCONNUE - UNKNOWN			

ALTITUDE (MASL) - ELEVATION (MASL)
<600
600 - 700
700 - 800
800 - 900
900 - 1,000
> 1,000



RIO TINTO SIMFER

PROJET RIO TINTO SIMANDOU

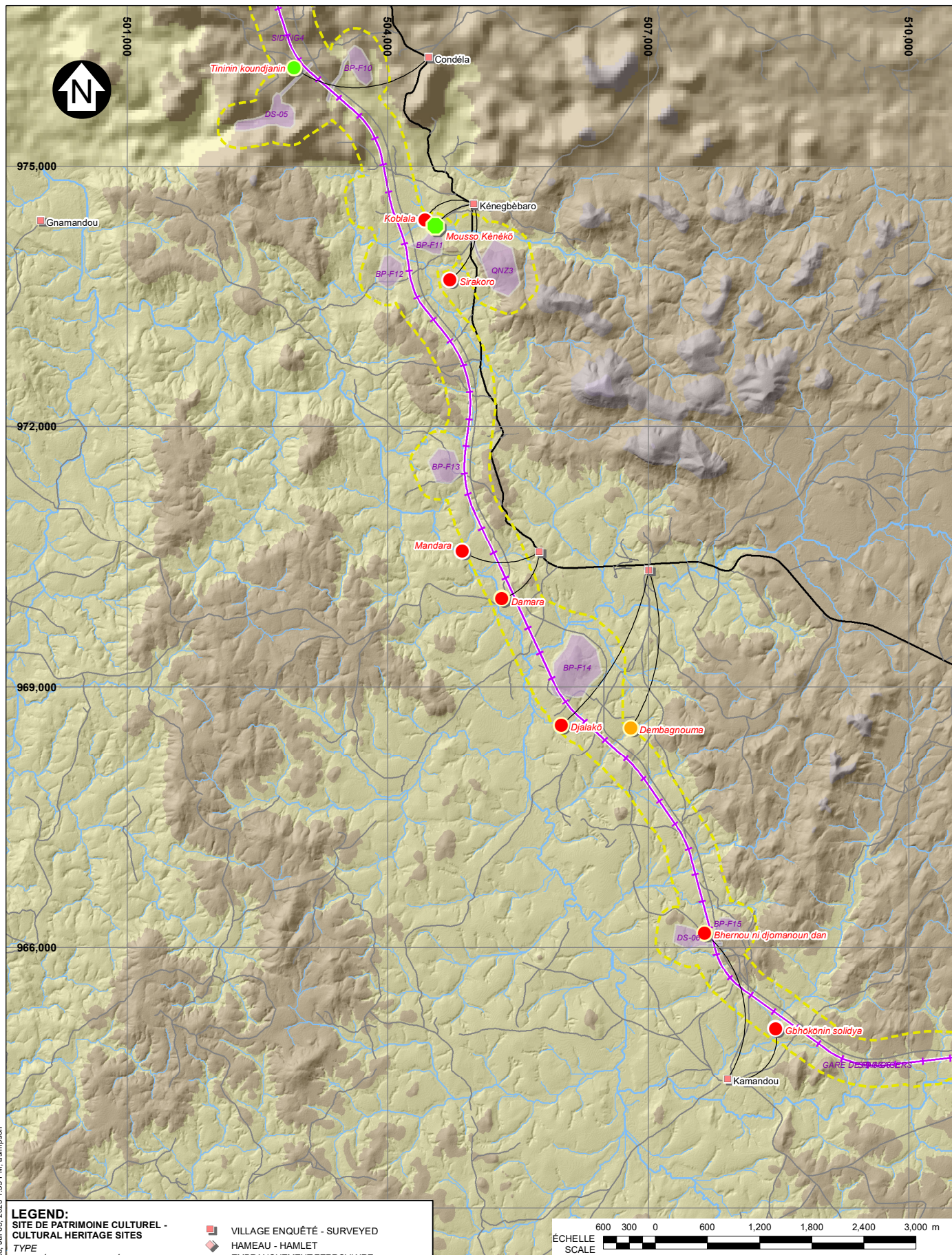
ZONE DE LA PREMIÈRE SECTION DE L'EMBRANCHEMENT FERROVIAIRE ET LES SITES ET VILLAGES CONCERNÉS - AREA OF THE FIRST SECTION OF THE RAIL SPUR AND THE SITES AND VILLAGES CONCERNED

RioTinto

SimFer

FIGURE 13.5

REV	DATE	DESCRIPTION	SD	AS	RAC
0	30JUN23	ISSUED WITH VOLUME 1	DESIGNED	DRAWN	REVIEWED



LEGEND: SITE DE PATRIMOINE CULTUREL - CULTURAL HERITAGE SITES

TYPE

- RÉSIDENT DE GÉNIE -
GÉNIE RESIDENCE SITE
- RÉSIDENT DE GÉNIE -
SITE D'INITIATION

IMPORTANCE

- FORTE - HIGH
- MOYENNE - MEDIUM
- FAIBLE - LOW

DÉPLAÇABILITÉ - MOVEABLE

- NON - NO
- OUI - YES
- INCONNUE - UNKNOWN

■ VILLAGE ENQUÊTÉ - SURVEYED
■ HAMEAU - HAMLET
— EMBRANCHEMENT FERROVIAIRE -
RIO TINTO SIMFER - RIO TINTO SIMFER RAIL SPUR
— ROUTE - PRINCIPALE - PRIMARY ROAD
— PISTE / SENTIER - TRAIL / PATH
— HYDROGRAPHIE - STREAM/RIVER/DRAINAGE
— ZONE TAMPON 200 m -
BUFFER ZONE 200 m
— VILLAGE D'APPARTENANCE DU SITE HC -
VILLAGE BELONGING TO THE CH SITE
ÉLÉMENTS DU PROJET - PROJECT ELEMENTS
■ ZONE RAIL

**ALTITUDE (MASL) -
ELEVATION (MASL)**

- <600
- 600 - 700
- 700 - 800
- 800 - 900
- 900 - 1,000
- > 1,000

ÉCHELLE
SCALE

RIO TINTO SIMFER

PROJET RIO TINTO SIMANDOU

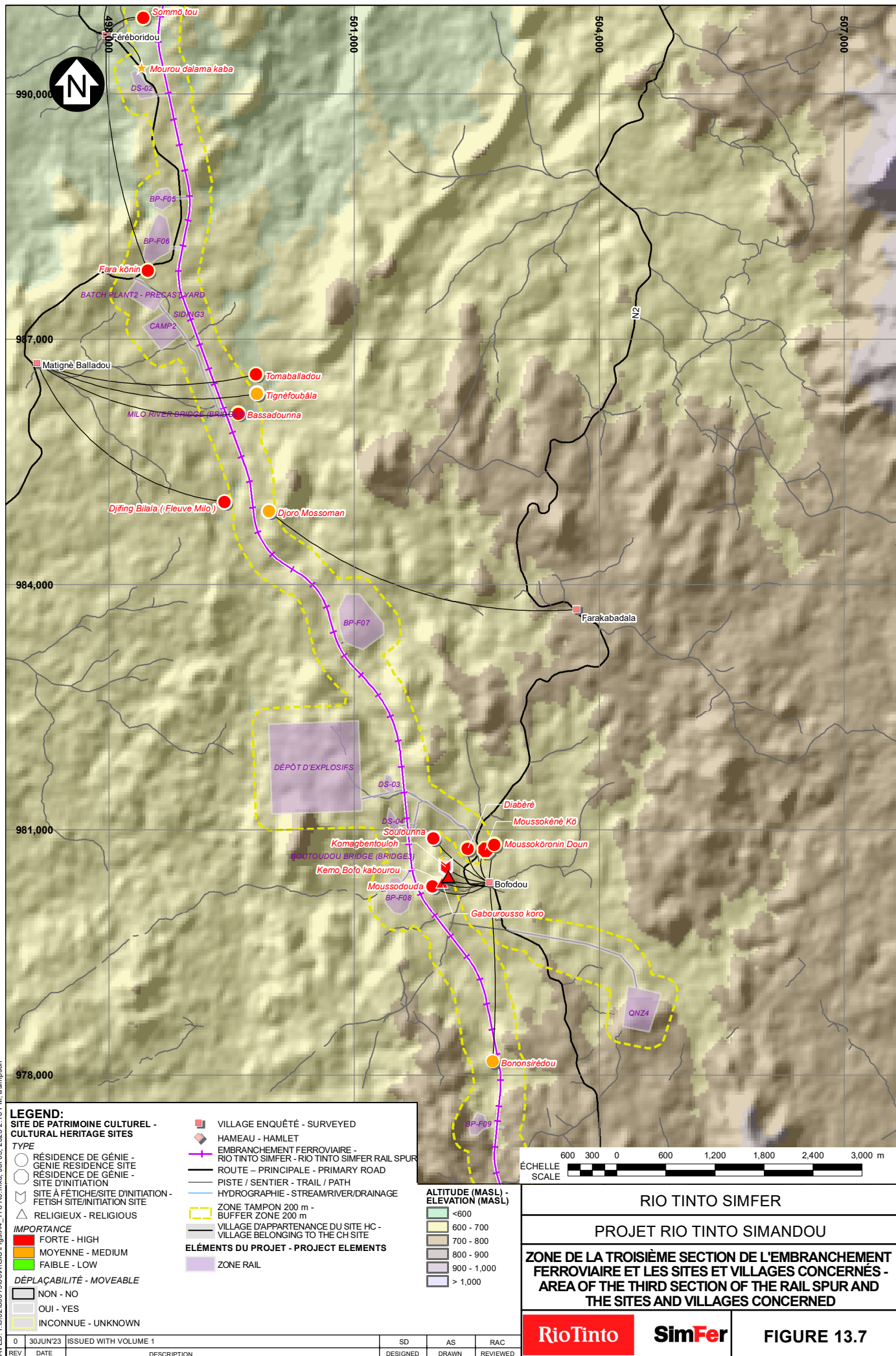
**ZONE DE LA SECONDE SECTION DE L'EMBRANCHEMENT
FERROVIAIRE ET LES SITES ET VILLAGES CONCERNÉS -
AREA OF THE SECOND SECTION OF THE RAIL SPUR AND
THE SITES AND VILLAGES CONCERNED**

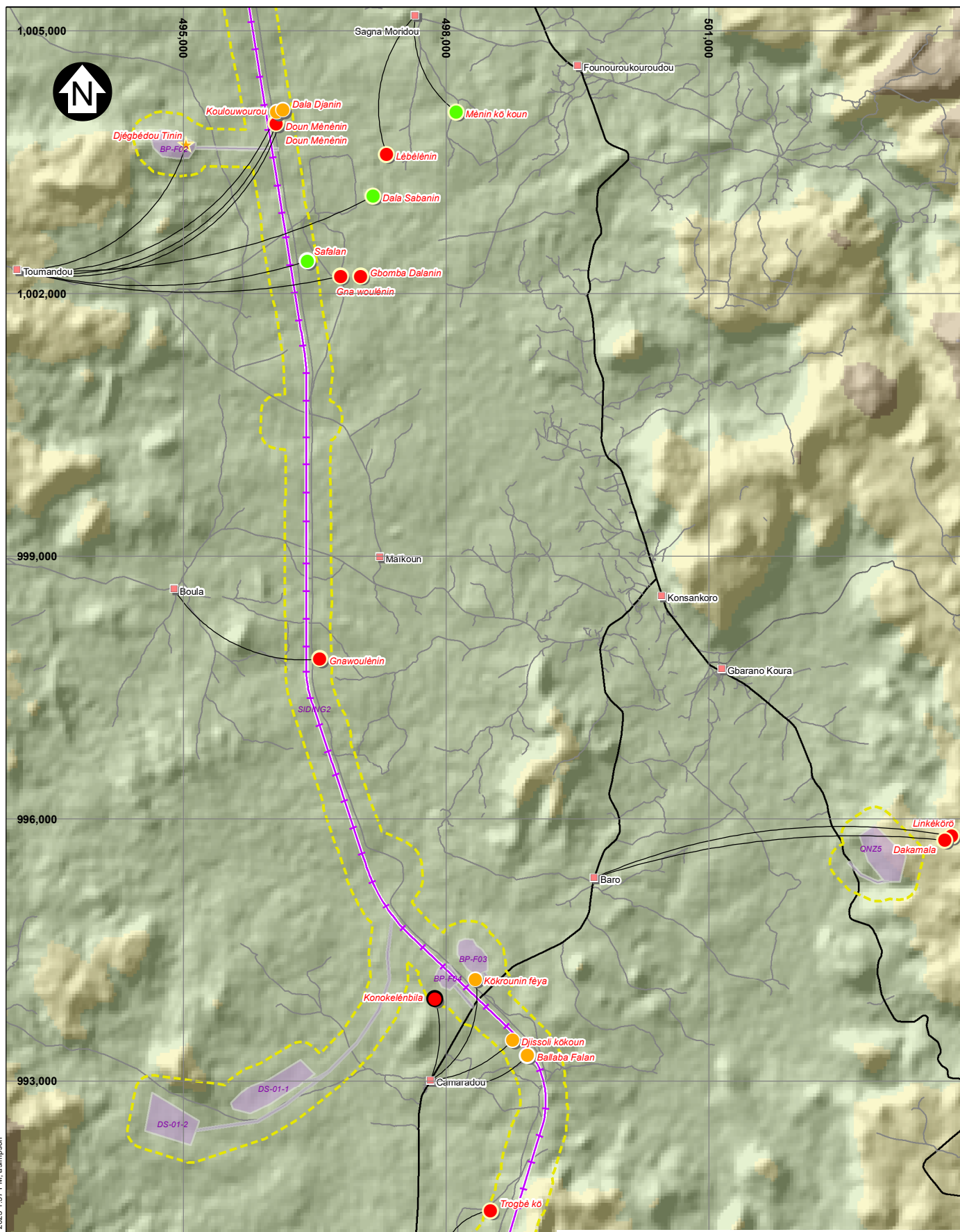
RioTinto

SimFer

FIGURE 13.6

REV	DATE	DESCRIPTION	DESIGNED	DRAWN	REVIEWED
0	30JUN23	ISSUED WITH VOLUME 1	SD	AS	RAC





LEGEND:
SITE DE PATRIMOINE CULTUREL -
CULTURAL HERITAGE SITES

TYPE
○ RÉSIDENCE DE GÉNIE -
GENIE RESIDENCE SITE

IMPORTANCE
■ FORTE - HIGH
■ MOYENNE - MEDIUM
■ FAIBLE - LOW

DÉPLAÇABILITÉ - MOVEABLE
■ NON - NO
■ OUI - YES
■ INCONNUE - UNKNOWN

■ VILLAGE ENQUÊTÉ - SURVEYED
■ HAMEAU - HAMLET
EMBRANCHEMENT FERROVIAIRE -
RIO TINTO SIMFER - RIO TINTO SIMFER RAIL SPUR
ROUTE - PRINCIPALE - PRIMARY ROAD
PISTE / SENTIER - TRAIL / PATH
HYDROGRAPHIE - STREAM/RIVER/DRAINAGE
ZONE TAMPON 200 m -
BUFFER ZONE 200 m
■ VILLAGE D'APPARTENANCE DU SITE HC -
VILLAGE BELONGING TO THE CH SITE
ELÉMENTS DU PROJET - PROJECT ELEMENTS
■ ZONE RAIL

ALTITUDE (MASL) -
ELEVATION (MASL)
■ <600
■ 600 - 700
■ 700 - 800
■ 800 - 900
■ 900 - 1,000
■ > 1,000

ÉCHELLE
SCALE
600 300 0 600 1,200 1,800 2,400 3,000 m

RIO TINTO SIMFER

PROJET RIO TINTO SIMANDOU

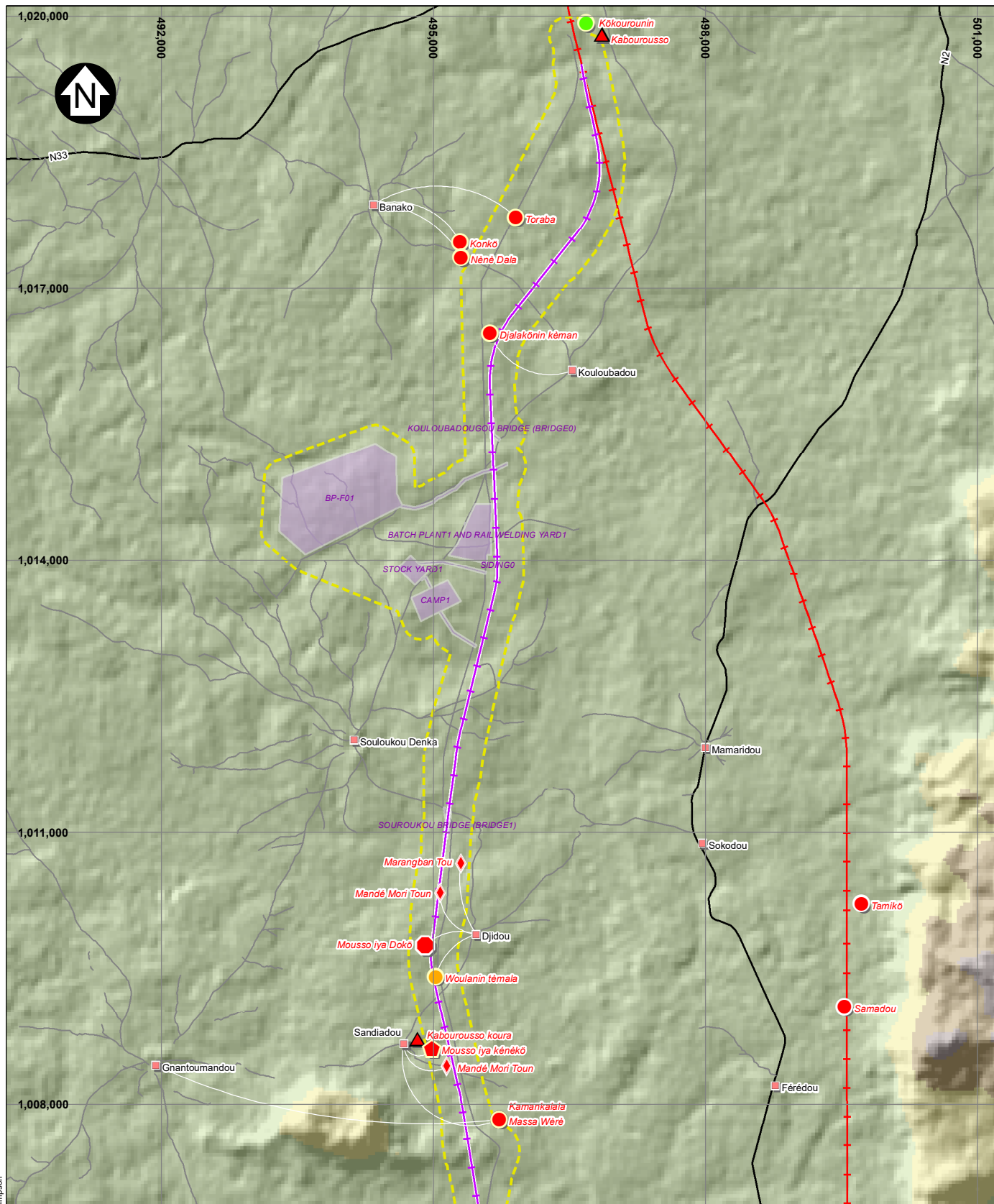
ZONE DE LA QUATRIÈME SECTION DE L'EMBRANCHEMENT
FERROVIAIRE ET LES SITES ET VILLAGES CONCERNÉS -
AREA OF THE FOURTH SECTION OF THE RAIL SPUR AND
THE SITES AND VILLAGES CONCERNED

RioTinto

SimFer

FIGURE 13.8

REV	DATE	DESCRIPTION	SD DESIGNED	AS DRAWN	RAC REVIEWED
0	30JUN23	ISSUED WITH VOLUME 1			



LEGEND:
SITE DE PATRIMOINE CULTUREL -
CULTURAL HERITAGE SITES

- TYPE**
- SITE D'INITIATION - INITIATION SITE
 - RÉSIDENCE DE GÉNIE - GENIE RESIDENCE SITE
 - SITE D'INITIATION
 - ◇ SITE À FÉTICHE - FETISH SITE
 - △ RELIGIEUX - RELIGIOUS

- IMPORTANCE**
- FORTE - HIGH
 - MOYENNE - MEDIUM
 - FAIBLE - LOW
- DÉPLAÇABILITÉ - MOVEABLE**
- NON - NO
 - OUI - YES
 - INCONNUE - UNKNOWN

- VILLAGE ENQUÊTÉ - SURVEYED**
- VILLAGE ENQUÊTÉ - SURVEYED
 - HAMEAU - HAMLET
- EMBRANCHEMENT FERROVIAIRE - RIO TINTO SIMFER RAIL SPUR**
- ROUTE - PRINCIPALE - PRIMARY ROAD
 - PISTE / SENTIER - TRAIL / PATH
 - HYDROGRAPHIE - STREAM/RIVER/DRAINAGE
- ZONE TAMPON 200 m - BUFFER ZONE 200 m**
- VILLAGE D'APPARTENANCE DU SITE HC - VILLAGE BELONGING TO THE CH SITE
- ELÉMENTS DU PROJET - PROJECT ELEMENTS**
- ZONE RAIL

- ALTITUDE (MASL) - ELEVATION (MASL)**
- <600
 - 600 - 700
 - 700 - 800
 - 800 - 900
 - 900 - 1,000
 - > 1,000



RIO TINTO SIMFER

PROJET RIO TINTO SIMANDOU

ZONE DE LA CINQUIÈME SECTION DE L'EMBRANCHEMENT
FERROVIAIRE ET LES SITES ET VILLAGES CONCERNÉS -
AREA OF THE FIFTH SECTION OF THE RAIL SPUR AND
THE SITES AND VILLAGES CONCERNED

RioTinto

SimFer

FIGURE 13.9

13.1.3 Objets et méthodes des enquêtes qualitatives relatives au patrimoine culturel

13.1.3.1 Patrimoine culturel de type anthropologique

Trois axes méthodologiques ont été suivis pour réaliser les enquêtes relatives au patrimoine culturel :

Un premier concerne l'étude de l'histoire des villages (historique des migrations et installations des lignages constituant un village) et des pouvoirs (primo-arrivants, étrangers, alliances entre lignages, conseil des sages, institutions religieuses). L'histoire permet de saisir les relations sociales coutumières, de parenté et d'alliances, qui sont à la base des relations politiques et de la composition des institutions, village par village, ainsi qu'entre villages. On dégage de ce premier volet d'enquêtes historiques et institutionnelles les caractéristiques sociales, politiques et religieuses qui permettent d'avoir les clés de lecture sur le foncier et certaines pratiques culturelles liées aux sites patrimoniaux.

Le second axe concerne le fonctionnement du foncier par activités.

Le troisième est celui de l'étude des sites patrimoniaux et des pratiques culturelles.

Les monographies de village

Ces monographies de village sont non seulement nécessaires à la compréhension des sites, mais seront des outils importants pour Rio Tinto Simfer dans le dialogue avec les communautés, lui permettant de comprendre les enjeux de politique villageoise, de parler avec les bons interlocuteurs et de valider des consensus sans « oubli » d'un lignage important pouvant remettre en cause de longues concertations. De plus, cela donnera une vue d'ensemble de la gestion du foncier dans la politique villageoise et sera utile pour d'autres études d'impact des travaux du type inventaire et compensation, ou restauration des moyens de subsistance. L'annexe 13a délivre les monographies de tous les villages ayant un site de PC situé dans la zone d'impact du Project.

Le foncier par activité

Un tableau du mode de gestion du foncier (principe de tutorat, droit d'administration selon le type de terres, mode de gestion de l'administration des terres agricoles...) est produit au sein des monographies de village. Pour une bonne compréhension des informations de gestion du foncier dans un village délivrées par les monographies, nous renvoyons à la lecture du chapitre « Principes et pratiques de la gestion foncière autour de la zone d'étude » de l'annexe 13a.

L'étude des sites patrimoniaux et des pratiques culturelles

La méthode adoptée pour l'ensemble de ces études qualitatives est empirique et consiste en des entretiens ouverts, accompagnés par un guide d'entretien. Les entretiens sont suivis de visites des sites afin de les géolocaliser et le décrire. L'approche empirique de l'anthropologie se fonde sur un recoupement des informations et sur la présence de personnes clés : l'ensemble des représentants des groupes sociaux villageois (aînés de l'ensemble des lignages, femmes, jeunes, autorités religieuses, officiants des rites, etc.) d'une part, et les spécialistes, « informateurs » ou « sachants », d'autre part.

L'étude des sites PC auprès des communautés détentrices du PC et usagères, se base sur deux temps et méthodes : un temps d'enquête ou de collecte d'informations sur le PC, un temps de concertation visant à initier avec les communautés, un échange sur les impacts effectifs et les mesures de mitigation à prendre. La concertation avec les communautés concerne les mesures de mitigation des impacts, appelées « traitement », qu'impliquent les activités de Rio Tinto Simfer à court terme dans le contexte de la construction de la mine, de l'embranchement ferroviaire et de la route de l'aéroport. Le processus de concertation permet de statuer sur la déplaçabilité des sites. Ce processus n'est pas achevé la plupart du temps et sera continué par Rio Tinto Simfer puisque les communautés ne peuvent pas répondre dans le délai court du passage d'INSUCO.

Point important : les consultations en vue d'obtenir une mesure de mitigation à mettre en œuvre dans le cadre de la construction de la mine, se base sur un « scénario du pire » c'est-à-dire de destruction totale des sites PC. On sait que ce scénario ne se vérifie pour tous les sites, certains seront finalement impactés indirectement, par le bruit, par la modification du régime hydro d'une rivière dont le site PC est une section, etc. Ces informations d'impacts une fois mieux connues par Rio Tinto Simfer doivent être transmises aux communautés qui peut réviser alors la mesure de mitigation à adopter (voir sur ce point le CHMP).

Les outils consistent en des guides d'entretien associés à des fiches permettant de distribuer les informations collectées en rubriques distinctes. L'absence de questionnaires formels et l'approche empirique de l'anthropologie s'appuient sur la capacité des experts nationaux et des enquêteurs à mener les enquêtes et sur leur expérience préalable de plusieurs années.

En ce qui concerne le recensement des sites de patrimoine et l'enquête sur les pratiques culturelles, l'étude a été réalisée selon deux approches :

- Une approche systématique par site avec un questionnaire sur tablette (GEODK et gestion des données sur ONA), un relevé GPS et un relevé photographique
- Une approche globale visant à obtenir plus d'informations pour chacun des types de sites tout au long du travail de terrain et à mieux évaluer le cadre de gestion des différents types de sites rencontrés

Les deux approches se complètent du point de vue des contenus et de la méthode : l'utilisation d'un questionnaire formel sur tablette d'une part et la mise en œuvre d'une approche plus compréhensive et ouverte, par type de site, d'autre part.

Les questionnaires à choix de réponses multiples utilisé via GEODK s'accompagnent de pages d'enregistrement audio, où l'on peut intégrer toutes les subtilités d'un site et les éléments qui n'auraient pas été prévus dans le questionnaire. Ces entretiens libres donnent une approche beaucoup plus fine de la réalité complexe des sites de PC et nous éclaire souvent sur l'usage et la compréhension de ces sites.

L'annexe 13a présente les outils qui ont été utilisés, afin d'avoir un maximum de compréhension des sites et de la réalité socio-culturelle du village concerné.

13.1.3.2 Patrimoine culturel de type archéologique

L'objectif de l'intervention archéologique est d'évaluer le potentiel archéologique du secteur impacté par les travaux miniers, et de proposer des actions pour en limiter l'impact sur le patrimoine archéologique. Cette première phase a été d'évaluer les impacts, au travers d'un inventaire et de recherches de terrain (prospections), puis il s'agira d'approfondir les fouilles et analyses, et enfin d'envisager des actions de sauvegarde ou de protection sur les vestiges découverts.

Les étapes détaillées de l'étude sont les suivantes :

- Identifier l'état des connaissances au travers d'un inventaire bibliographique à l'échelle régionale et nationale, en recensant l'ensemble des données scientifiques existantes, ainsi que les sources cartographiques, iconographiques, photographiques, topographiques, géologiques, etc. Cette synthèse permet à la fois de contextualiser les découvertes et d'identifier le profil des sites potentiellement conservés sur le secteur impacté et de guider les prospections (ici : habitats, ateliers de débitages, grottes, sites métallurgiques, anciens villages fortifiés (ou tata), etc.
- Effectuer une prospection pedestre systématique visant à détecter et échantillonner les sites sur la zone de la mine. Certains sondages exploratoires sont préconisés sur des sites bien conservés pour évaluer le potentiel stratigraphique du site en profondeur, et le niveau de conservation du site. Cette étape, pourtant principale, est

limitée dans le cas présent du fait de sa mise en œuvre pendant la saison des pluies. En effet, la végétation masque la surface des sols et empêche la détection des quelques artefacts de surface qui indiquent la présence d'un site à proximité ou dans le sous-sol. Compte tenu de ce facteur, il est à noter que la zone regorge certainement de davantage de sites archéologiques non détectables lors de la mission. Il est important de prendre en compte cette difficulté majeure, et de programmer à l'avenir des missions de prospections impérativement durant la saison sèche.

- Réaliser des consultations avec les communautés via des enquêtes orales, qui complètent la cartographie des vestiges archéologiques, certains sites étant anciennement connus et transmis par la tradition orale (Soumah, 2020). Généralement à cette occasion, des informations sont recueillies sur l'identification de sites archéologiques potentiels, comme d'anciens villages, des fours de réduction du fer, des morceaux de céramique, des grottes ou abris sous roche, fondations des murailles et tout ce qui avait pu attirer leur l'attention. Cette étape n'a pas pu être tenue compte tenu du temps imparti pour la mission, mais des échanges ont eu lieu avec un guide maîtrisant la zone et de nombreux éléments avaient déjà été collectés lors de la mission de 2015.
- Faire une analyse d'imagerie couvrant le tracé du rail, de la route d'accès à l'aéroport. A noter : cette méthode est très partielle, dépend là encore du couvert végétal et forestier présent lors de l'enregistrement de ces supports d'imagerie, et ne permet pas d'identifier les sites cachés, enfouis, en grotte, les arts rupestres, etc.
- Elaborer une évaluation de la sensibilité des sites identifiées ou des zones impactées au travers de leur expertise et de leur mise en contexte scientifique, menant à une classification des sites archéologiques selon leur degré de signifiante sous forme de tableaux aboutissant à) :
 - L'abandon des sites (sites de valeur « négligeable »). Libération des terrains n'impactant pas de vestiges archéologiques.
 - Un besoin de complément sur des sites de valeur « faible ». Prospections complémentaires de ces terrains livrant un certain potentiel archéologique.
 - L'étude des sites de valeur plus importante (valeur « élevée » ou « moyenne »), permettant de conserver la connaissance par leur fouille, enregistrement et analyse. Cette étude est présentée dans ce rapport sous forme de recommandations et proposition d'intervention pour approfondir les recherches sur des sites bien conservés et qui seront détruits par les travaux miniers, ferroviaires ou routiers, afin de respecter les standards réglementaires et procéduraux exposés précédemment en matière de préservation des biens culturels. Poursuite des enquêtes à prévoir en saison sèche.
- La protection des sites de valeur importante (valeur « élevée ») via différentes mesures d'évitement (modification de Project), de déplacement ou d'enfouissement, en fonction de l'impact des travaux sur ces sites. Préserver les sites identifiés et éviter les constructions.
- Publier et communiquer des résultats scientifiques pour une mise en valeur des découvertes et valorisation du patrimoine culturel en Guinée.

13.2 Résumé de la situation de référence

13.2.1 Patrimoine culturel de type anthropologique

Cette section constitue une introduction à une partie de l'étude monographique des villages. Il présente ainsi des explications concernant des informations contenues dans les fiches monographiques par village et les fiches des sites recensées, qui se trouvent dans l'annexe 13a.

13.2.1.1 Histoire et sociétés de la zone d'étude

Les historiques collectés des villages, la bibliographie consultée et la connaissance anthropologique et historique de la zone d'étude et de la Guinée du bureau INSUCO, permettent de dire que :

- Les villages du Sud et de l'Ouest de la ZE constituent avec un groupe de villages plus étendu une zone frontière ou limite entre sociétés Mandés (Malinkés et Koniankés) et sociétés forestières Toma.
- Ces deux identités régionales, d'un point de vue historique et ethnologique, se sont mixées largement durant plusieurs siècles de proximité : de nombreux traits sociaux, techniques, religieux, politiques, ont été mis en communs, avec naturellement une influence importante des Mandés vers les forestiers. Des alliances nombreuses socio-territoriales ont été réalisées entre ces deux blocs.
- Lorsque l'on parle de Mandés sur la zone du Simandou sud, on a à faire à des anciens groupes mandés de première migration selon la chronologie de Brooks (1993) venus du Nord au courant du premier millénaire chrétien, et à des groupes mandés venus dans le cadre de la conquête Mandingue. Une part des premiers va migrer doucement vers le Sud pour éviter la domination mandingue, et le plus pour ne pas être islamisés. Ces poussées vers le Sud, notamment de groupes sociaux qui deviendront les Toma, se sont prolongées jusqu'à la fin de la colonisation, avec l'empire de Samori Touré.
- On notera l'importance dans l'histoire Mandé (anciens Mandés et clans mandingues) du fer, comme une ressource exploitée par les premiers et une nécessité dans le cadre de la conquête par les seconds et jusqu'à récemment par Samori Touré.
- Du point de vue des sites de patrimoine culturel, les zones frontalières sont le plus souvent des zones de conflits, de tensions, d'abandon de territoires. Il en résulte des sites de résidences de génies qui accompagnent cette histoire, devenant des lieux d'ancrage d'événements historiques, d'identités défendues, que les traditions orales liées aux sites et aux génies rappellent.

La ZE, du fait de la présence de nombreux sites PC Toma en zone Malinké/Konianké, et de la frontière entre des villages et sociétés Tomas et Mandés, couplée avec une frontière islam/animisme et islam/christianisme, constitue un territoire riche de l'histoire de la Guinée, avec un potentiel de tensions sociopolitiques certain. A ce double titre, il est donc important d'approfondir la connaissance de la ZE et plus largement de la région qui va se trouver sous l'influence du Project (voir PGPC).

13.2.1.2 Pouvoirs locaux et mode de gouvernance dans les villages et entre villages voisins

Le lignage est un groupe de parents qui associe tous les individus qui se donnent un ancêtre commun masculin connu. C'est l'unité autour de laquelle se construisent et s'articulent l'ensemble des relations sociales, politiques, foncières, correspond au lignage. Une personne fait partie de plusieurs groupes sociaux à base généalogique, emboîtés : la parenté paternelle (ou le patrilineage d'un individu, *fadenya*), la parenté maternelle (*badenya*, *balimaya*), et la parenté par alliance d'un côté comme de l'autre, dite *biranya*. Ces groupes de parents sont à la base des institutions coutumières et de la politique. Ces structures sont complétées au sein du village ou de plusieurs villages par des groupes fondés sur le territoire et la vie commune, telles les classes d'âge initiatiques. L'autorité du lignage, des lignées, des familles étendues s'exerce en fonction du principe de la *fasiya* : pouvoir des pères sur les fils, des aînés sur les cadets, et ceci, en tous les domaines. Ce principe de la séniorité est central pour l'organisation politique et le foncier.

L'ordre d'arrivée des lignages dans les villages est un élément clé qui organise la hiérarchie des pouvoirs traditionnels selon une séniorité d'ancienneté. Le lignage « primo-arrivant » ou fondateur possède une place centrale car il organise le Project villageois à travers l'accueil de lignages dit « étrangers » et surtout à travers les modalités de cet accueil. En fonction de son degré d'éloignement, un lignage étranger est mis à l'écart ou au contraire partagé plus ou moins avec égalité le pouvoir politique et fonciers. Les modalités de l'accueil impliquent le partage ou non des terres et des espaces

et ressources, c'est à dire la distribution des différents degrés de droits d'usage, ainsi que des pouvoirs politiques. On observe ainsi souvent des lignages formant un premier sous-groupe villageois qui sont aux pouvoirs (chef, Conseil des sages) et tiennent les droits fonciers de manière pratiquement égalitaire, et un ou d'autres sous-groupes constitués d'arrivants récents. Sur la zone d'étude ces principes s'observent partout de manière homogène, ils constituent la base commune des institutions coutumières qui s'y rencontrent.

Le village identifie un chef et il a le choix politique d'opter pour l'ainé du lignage fondateur, lignage qui garde ainsi une certaine autorité (ou qui domine l'information), ou pour l'ainé du village, chaque lignage pouvant dans ce cas voir son aîné occuper un temps la place de chef de village. Sur la zone d'étude on peut distinguer ces deux tendances. Un Conseil des Sages assiste le chef de village et les sages, ou certains, peuvent être choisis par le chef de village. Sur la zone d'étude, majoritairement, le CS intègre une grande partie des lignages d'un village, voire tous ; notons que dans quelques cas, les représentants majoritaires peuvent être issus du lignage fondateur au travers de plusieurs lignées (« Kabila »).

Les pouvoirs religieux concernent deux institutions : la mosquée et le statut d'imam (souvent plusieurs par village), et le Conseil de la Mosquée. Ce dernier sera majoritairement tenu par les imams, auxquels peuvent s'ajouter des représentants des pouvoirs politiques (chef de village, lignages fondateurs et premiers lignages). Une partie des villages n'a pas de mosquée, les personnes priant dans un local ou encore dehors ou chez eux. Les villages accueillant la prière du vendredi pour plusieurs villages sont des lieux de pouvoirs importants que Rio Tinto Simfer peut utiliser ces villages comme centres de rencontre et d'information auprès des communautés.

La fondation d'un village engage la plupart du temps une demande envers un village existant propriétaire des terres, donnant autorisation. En fonction des relations sociales entre les groupes sociaux migrants et/ou fondateurs et ceux propriétaires, l'autorisation d'installation débouche sur une relation allant de l'indépendance totale à une relation de dépendance politique et foncière affirmée. Tout Project doit donc prendre en compte cette relation de dépendance puisqu'elle engage directement l'autonomie des processus de décisions des villages étrangers et fils, sur un plan politique comme foncier. Les alliances matrimoniales constituent une véritable institution à dimension politique au-delà du village. Entre villages, des alliances matrimoniales peuvent exister, elles créent un réseau local de « parents alliés ».

13.2.1.3 Principes et pratiques de la gestion foncière autour de la zone d'étude

Le système foncier organise l'accès des groupes sociaux lignagers à des espaces et des ressources. Ce ne sont jamais la terre ou les ressources qui sont possédées, mais des droits, au sens d'actions autorisées sur des ressources. Les droits de propriété sont avant tout des rapports entre les hommes à propos de la terre et des ressources naturelles, et non un rapport direct des hommes aux choses. Ainsi, les droits fonciers sont composés de faisceaux d'actions autorisées sur la terre et les ressources qu'elle porte, distribuées entre des positions sociales (Alchian et Demsetz, 1973). Ces positions sociales s'expriment notamment au sein du groupe de parenté (aînés/cadets, génération plus ancienne et génération suivante), entre lignages fondateurs ou primo-arrivant, et lignages installés successivement, ou encore entre lignages considérés comme autochtones¹ et anciens, et lignages étrangers et tardivement venus.

1 « Autochtones : Peuples, communautés et nations déclarant avoir un lien historique et des affinités culturelles avec les sociétés endémiques de leur région, qui se sont développés avant le contact avec les civilisations occidentales. Divers termes font référence aux communautés autochtones : tribus, aborigènes, Premières Nations et, de façon plus exacte, le nom qu'elles s'attribuent dans leur propre langue. (...). Leur forte affiliation culturelle aux terres ancestrales et à l'eau constitue la principale source de conflits avec les sociétés qui exploitent les ressources » - Guide pratique pour la gestion du patrimoine culturel dans le travail auprès des communautés chez Rio Tinto Simfer

Sur cette base sociale, on pourra distinguer des droits « opérationnels », qui concernent directement l'action de l'homme sur la ressource et des droits « d'administration », qui concernent le contrôle des droits opérationnels (tableau 13.1).

Tableau 13.1 Faisceaux de droits associés au statut des titulaires

Niveaux de droits	Droits	Propriétaire	Possesseur	Ayant droit	Utilisateur autorisé
Droits opérationnels	Accès et prélèvement	X	X	X	X
Droits d'administration	Gestion	X	X	X	
	Exclusion	X	X		
	Aliénation	X			

Les différentes activités d'exploitation du milieu (agriculture, chasse, pêche, cueillette, exploitation du bois, etc.) s'exercent sur des espaces différents, avec des caractéristiques physiques et agro pédologiques différentes et avec d'éventuelles variations saisonnières. En même temps, ces espaces sont l'objet d'une appropriation sociale : ils sont nommés, occupés, insérés dans le paysage cognitif local. Ils sont connus non seulement en fonction de leurs caractéristiques physiques, mais aussi en fonction de l'usage social qui en est fait et de la valeur stratégique qui leur est accordée (c'est-à-dire à la manière dont la ressource est mise à contribution d'un Project local de société que ce soit à l'échelle d'un lignage, d'un village ou d'un groupe de villages). La définition d'espace-ressource combine donc les caractéristiques physiques de l'espace et ses qualifications sociales. La distribution des droits sur les ressources organise des individus ou des groupes d'individus en leur accordant différents statuts fonciers. De plus, un même espace génère différentes ressources (agricole, pastorale, ligneuse, etc.), et chacune peut faire l'objet de règles d'accès et d'usages spécifiques qui peuvent changer dans le temps.

L'ensemble de ces usages doit être pris en compte pour appréhender le système de droits fonciers dans la ZE.

Les faisceaux de droits fonciers sont créés dans une configuration foncière constituée par :

- Les liens historiques entre les villages
- Le moment d'installation des différents lignages, ou encore, l'ancienneté
- Les liens lignagers et matrimoniaux
- Les rapports historiques et la construction des statuts d'autochtones et d'étrangers
- Les types de systèmes productifs

En Guinée, on observe ainsi d'un lieu à l'autre et d'une époque à l'autre, des configurations foncières parfois très nuancées. Ces configurations présentent des variantes d'un village voisin à l'autre en fonction des relations sociales et historiques au sein des villages, ainsi que des choix socio-politiques des lignages fondateurs.

Sur la ZE, on observe une franche domination de la gestion lignagère des terres de culture (coteaux, bas-fonds), avec certains villages ou lignages au sein d'un village, gérant les terres selon une modalité individuelle où les droits d'administration s'exercent sur des terres appropriées par des chefs de familles.

Sur l'ensemble de la ZE, le contexte « supra-villageois », qui organise et hiérarchise ailleurs en Guinée les localités sur un espace défini, n'est pas manifeste. Les villages sont donc très majoritairement autonomes politiquement. Les lignages accueillis s'inscrivent dans une relation de tutorat avec le lignage fondateur dont ils reconnaissent l'autorité (ne serait-ce que morale).

Le droit d'administration d'une ressource foncière ne se crée que par l'acte de la défriche. Du point de vue juridico-foncier, la défriche transforme donc un droit théorique en droit réel, reconnu par tierces personnes et créateur

d'autres droits. Le droit foncier, une fois créé, n'est pas une prérogative individuelle, mais un bien au service du collectif lignager : il est toujours associé à l'organisation d'un groupe restreint de travail.

En cas de décès ou de retrait volontaire du premier responsable, les droits sont transmis aux cadets de la même génération, jusqu'à épuisement de la génération, puis l'homme le plus âgé de la génération suivante prendra la relève. On observe aussi la possibilité d'une transmission par héritage direct (d'un homme au bénéfice exclusif de ses propres enfants). Il existe enfin des cas de délégation définitive de l'ensemble du faisceau des droits. Il s'agit alors de cession, ou dans le langage local, de « don » de terre.

La majorité des villages n'a pas réalisé de vente de terre. La raison principale est l'absence de demande. La raison secondaire est le souhait de ne pas en vendre pour garder des terres disponibles pour les générations futures.

13.2.1.4 Pratiques culturelles immatérielles en Guinée et sur la ZE (zone d'Etude)

Les nombreuses ethnies de Guinée partagent toutes de manière homogène des pratiques rituelles et des conceptions de la surnature. Les sites sont à plus de 90% relatifs aux conceptions et aux pratiques animistes ainsi qu'à la manière de concevoir les morts en tant qu'ancêtres interagissant avec les vivants. Il s'agit donc de sites de résidence de génies et de cimetières, ainsi que de sites d'initiation.

Génies, humains et sacrifices

Les génies sont conçus de manière homogène en Guinée : ils sont pensés comme étant les premiers habitants d'un espace, ils sont là avant que les humains ne s'installent. Il en résulte que pour fonder un village, pour y prélever de l'eau, pour défricher des forêts et pour cultiver, les humains ont à faire à des génies. Par ailleurs, les génies sont à l'origine des connaissances, qu'elles soient profanes ou occultes, et les humains recourent ainsi à l'assistance de génies dans presque tous les domaines de savoirs.

Les pratiques rituelles qui consistent exclusivement en des sacrifices, font partie d'un vaste champ de pratiques, événementielles comme quotidiennes, visant à agir sur les réalités de la vie ou les phénomènes de la nature. Cette économie rituelle du sacrifice implique dans le cadre de relation à des génies des formes de contrat sur la durée, ou à l'inverse, des rituels ponctuels se réalisant dans le cadre d'actions bien circonscrites. L'étude a recensé des types de résidences de sites et de génies :

- Des génies évités, parfois redoutés
- Des génies associés aux actes de fondation des villages et à la protection de ceux-ci, avec des relations rituelles fortes et fréquentes, s'accompagnant de chants, de danses, d'instruments de musique traditionnels de la région
- Des génies liés aux pratiques de chasse et de pêche
- Des génies en relations avec les femmes, pour des savoirs médicaux et un accès à des zones de pêche

Les rituels qui sont réalisés sur les sites de résidences de génies représentent des pratiques dynamiques, évoluant au fil des transformations sociales et culturelles, des tensions politiques villageoises, des contextes historiques. Si des sites et des pratiques rituelles associées peuvent être importants à un moment, ils peuvent aussi être totalement abandonnés à d'autres périodes, pour renaître quelques dizaines d'années plus tard. La véritable économie rituelle du sacrifice, avec la capacité qu'elle offre de favoriser les projets des individus ou l'avenir d'une communauté, intègre les contextes historiques et celui du Projet en fait partie. Alors que les sites de résidence de génie sont des opérateurs centraux de la réussite et de l'avenir, ils peuvent être les objets de conflits entre groupes sociaux, dans des contextes perçus comme déterminants.

Sur l'ensemble de la ZE, on observe une cohabitation des pratiques animistes et de l'islam, au point qu'il n'est pas rare de voir un conseil de sages au sein duquel coexistent l'imam et les chefs de sites sacrés ; tous étant les principaux détenteurs du pouvoir religieux. Si les études montrent une dynamique de perte de certains contenus patrimoniaux

associés à l'animisme, l'arrêt des sacrifices est réversible, et l'islamisation n'est pas exactement un processus linéaire impliquant la contradiction avec l'animisme et l'effacement de ce dernier.

Sépultures et ancêtres, prières et sacrifices

Différemment des sites à génie, les cimetières contiennent des objets particuliers qui font eux-mêmes patrimoine : les ossements des morts. Dans un cimetière en Guinée, il n'y a souvent rien de plus que les ossements. Les tombes sont à peine marquées par quelques objets. Pour les cimetières, la nature immatérielle du patrimoine se comprend en recourant à la notion d'ancêtre. Un mort devient un ancêtre qui continue d'être en rapport avec sa communauté, ses proches, les vivants. Deux types de pratiques se font auprès des ancêtres : des prières collectives et des relations d'individu à ancêtres, pour des « demandes » d'aide individuelles envers un mort ou ses proches parents.

Lieu de fétiches et site d'initiation

Les sites à fétiches sont peu fréquents sur la ZE et ils consistent en des lieux où des objets fétiches ont été enterrés et opèrent, via des forces occultes, des actions spécifiques telles que la protection d'un village de certains maux, des attaques, ou permettent la surveillance des frontières d'un village. Le fétiche est un objet particulièrement puissant qui « agit » y compris à distance. Lieux de résidence de génie, site d'initiation et lieu de fétiches sont liés. Ce sont de hauts lieux de l'occulte, et il est possible de retrouver des fétiches associés à ces deux autres types de site.

Traditionnellement les initiations étaient des pratiques socioculturelles importantes pour les sociétés de la Haute Guinée. Par ces rites, les jeunes, filles et les garçons, reçoivent durant plusieurs mois une forme d'éducation, incluant des savoirs sur leurs sociétés, leur village, l'histoire de leur clan, du territoire, leur groupe d'appartenance lignager, les hiérarchies sociales, les règles de vie et de comportement, et bien sûr un ensemble de savoirs sur le cosmos. L'histoire de la Haute Guinée, faite d'une opposition entre Islam et fétichisme, et ainsi entre éducation religieuse et coutumière initiatique, à amener progressivement les communautés à réduire l'importance des initiations, des sociétés secrètes, des pratiques animistes ou fétichistes.

13.2.2 Patrimoine culturel de type archéologique

13.2.2.1 Inventaire et état des connaissances archéologiques en Guinée

La recherche bibliographique sur l'archéologie de la Guinée présente immédiatement un panel très limité de données, faisant ainsi preuve d'un état de connaissances purement préliminaire. Depuis quelques années, l'idée commune que l'Afrique de l'Ouest ait été peuplée très tard, est lentement en train de s'estomper, grâce aux missions scientifiques orientées vers le sondage de l'histoire du peuplement de cette partie du continent. Jusqu'à présent, la recherche paléanthropologique et archéologique s'est plus développée en Afrique de l'Est et du Sud, sûrement à cause de découvertes plus importantes visant à reconstruire l'évolution de l'homme, mais laissant dans l'ombre l'Afrique de l'Ouest.

Concernant le peu de publications existantes, les connaissances archéologiques à l'échelle du territoire guinéen sont fondées sur des recherches et prospections anciennes, souvent rédigées par des explorateurs coloniaux ou par des collectionneurs en quête de fortune au cours du XX^{ème} siècle. Bien que ces collectes soient lacunaires et aléatoires, et que les méthodes employées et les problématiques discutées au début du siècle dernier soient obsolètes, l'avantage de dresser un inventaire des sites identifiés par ces recherches anciennes est de proposer cette carte synthétique, qui donne un aperçu du dense patrimoine archéologique de la Guinée qui s'étend du Paléolithique aux périodes historiques récentes. On y trouve sites de plein air, stations rupestres, abri sous roches, grottes, habitats, sites artisanaux (métallurgie notamment), ainsi que des villages fortifiés.

En revanche, les collections de ces sites sont souvent réduites à des collectes de surface, à de brèves mentions dans les revues scientifiques du siècle passées, parfois illustrées d'un dessin de mobilier, ou d'un plan sommaire de site. Il nous

manque aujourd'hui un minimum de données rigoureuses pour pouvoir interpréter ces occupations, notamment leur chronologie. On peut citer par exemple le fameux « faciès » dit toumbien, parfois considéré comme datant du Paléolithique, parfois associé à du matériel néolithique (outils polis, céramiques) en contexte de grottes ou abri sous roches (Delacroix et Vaufrey, 1940), malheureusement, ces appréciations sont basées sur des collectes de surface, sans calages chronologiques fiables, issus d'anciennes collections.

Dans les années 1960-70, une équipe associant archéologues polonais et guinéens a mené plusieurs campagnes de fouilles sur le site de Niani. Le plan d'une ville administrée en différents quartiers, prenant la forme de constructions et de fortifications en terre crue, est attribuée à l'ancienne capitale de l'Empire du Mali, occupée du VI^e au XVII^e siècles de notre ère (Filipowiak, 1966 ; Filipowiak, Jasnosz & Wolagiewicz, 1968). Cependant, ces derniers temps, de nouvelles études remettent fortement en question l'appartenance du site à la capitale de l'Empire du Mali (Fauvelle-Aymar Fr X., 2012).

Suite à l'expérience polonaise, on peut déplorer le manque d'implication des équipes archéologiques sur le territoire de la Guinée en partie dû à un contexte géopolitique de la période post-indépendance, mais aussi le manque de cadre universitaire, qui ne permet pas l'enseignement de la discipline aujourd'hui en Guinée, et le peu de structures permettant la conservation et la valorisation de ce patrimoine. La synthèse conduite par Eric Huysecom de l'Université de Genève a recensé pas moins de 35 sites sur l'ensemble du territoire guinéen (Huysecom, 1987).

La figure 13.10 est largement fondée sur les données de ce travail doctoral. On reprend ici les grandes catégories chrono-culturelles établies : Paléolithique, néolithique, protohistorique et indéterminé. La catégorie protohistorique recense également les sites historiques, notamment ceux datant des empires médiévaux, et la distinction sera importante à apporter ultérieurement pour une meilleure lecture de l'évolution de l'occupation des sociétés humaines en Guinée. La figure présente également les différentes zones prospectées dans le cadre d'études d'impact concernant l'héritage culturel mené par Insuco pour diverses sociétés minières.

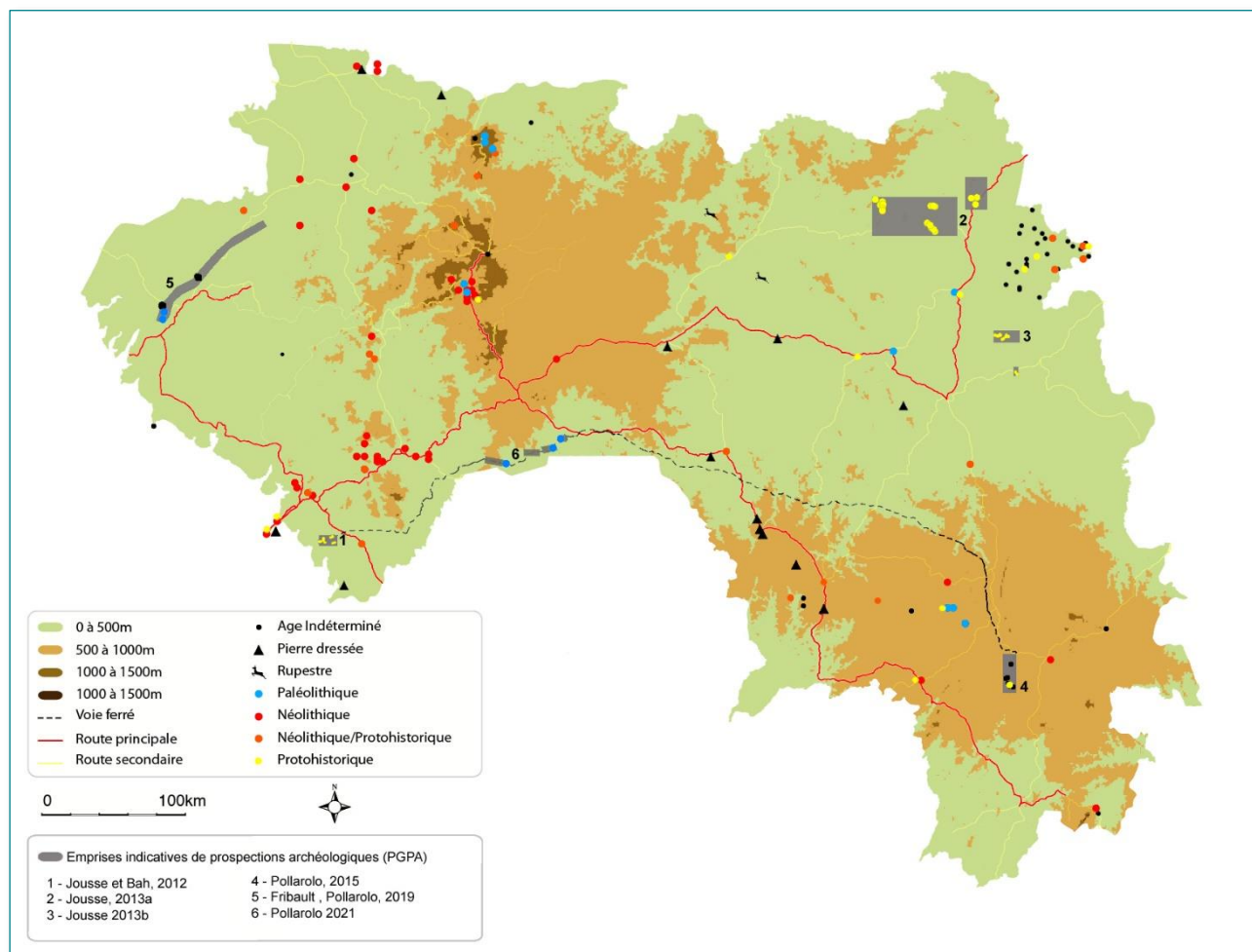


Figure 13.10 Contribution des prospections archéologiques récentes conduites dans le cadre d'études d'impact sur l'héritage culturel en Guinée - à l'inventaire des sites archéologiques de Guinée

Certains sites ne sont pas datés et restent dans la catégorie indéterminée : épandages de céramiques, évocations imprécises de matériel lithique, peintures et gravures rupestres manquant d'expertise, pierres dressées potentiellement néolithiques ou protohistoriques (par exemple en lien avec des sépultures), en tenant compte de l'éventuel réemploi de mégalithes anciens dans des structures plus récentes.

L'archéologie guinéenne est aujourd'hui entreprise par les équipes de consultants qui interviennent lors des projets de grands travaux, par des entreprises engageant des études d'impact sur l'héritage culturel, en se référant au cadre normatif de référence international, comme c'est le cas pour le présent projet. Ainsi, la figure est complétée depuis une dizaine d'année par plusieurs missions de prospections, essentiellement liées aux projets d'exploitation minière en Guinée (Figure 13.1).

La figure ci-dessus permet de replacer les entités archéologiques nouvellement découvertes. Il faut toutefois garder à l'esprit que ces études d'impact ne permettent pas de véritablement sonder les sites, ni de tester des stratigraphies d'occupation, ou de dater du matériel organique qui permettrait d'affiner les typo-chronologies céramiques, et les nombreux sites d'habitat ou encore métallurgiques. Ils se rapportent donc souvent à la période « historique », ou « médiévale » qui englobe celle des grands empires ouest-africains, sur la base de référentiels typologiques bien maigres ou extrapolés à l'échelle des pays limitrophes ou du sous-continent ouest-africain. De plus, ces études donnent lieu à des rapports de type PGPA, qui ont généralement un caractère confidentiel, et cette « littérature grise » génère

Il faut cependant rappeler que pendant ces dernières années, les recherches en Mauritanie dans le cadre du projet Néma par une équipe française (Person & Jousse 2005, Person et al 2006), au Mali, Sénégal, et aussi en Guinée (tout récemment par le biais de l'archéologie préventive - Pollarolo 2014, 2017-), ont été incluses dans le programme international « Peuplement humain et paléoenvironnement en Afrique de l'Ouest » mis en route par l'équipe de l'Université de Genève. Celles-ci sont en train de changer rapidement la vision scientifique vis-à-vis de cette partie du continent africain, (Huysecom 2012, 2013, 2015).

L'annexe 13a rapporte les principaux éléments de cadrage par période chronologique, après une revue du contexte géoarchéologique du pays.

13.2.2.2 Sites archéologiques et description du matériel découvert

Depuis le début des activités de prospection faites en Guinée par INSUCO à partir de 2012 avec plusieurs missions d'archéologie pour différentes sociétés, tous les sites localisés ont été en partie classés en suivant la description et la division publiées par Huysecom (1987), décrit dans le paragraphe précédent. En ce qui concerne la préhistoire, généralement les sites sont identifiés pendant la phase de prospection grâce à la concentration de débitage en surface (ce terme débitage fait référence à tout le matériel produit dans le cadre des processus de production d'outils de pierre taillée dans l'industrie lithique). Cette concentration inclut, sans s'y limiter, différentes sortes d'éclats et de pièces lithiques ainsi que la production de débris et de déchets.

Localisation des découvertes réalisées sur la zone mine

La figure 13.11 présente les découvertes réalisées sur la zone mine lors de la mission 2022.

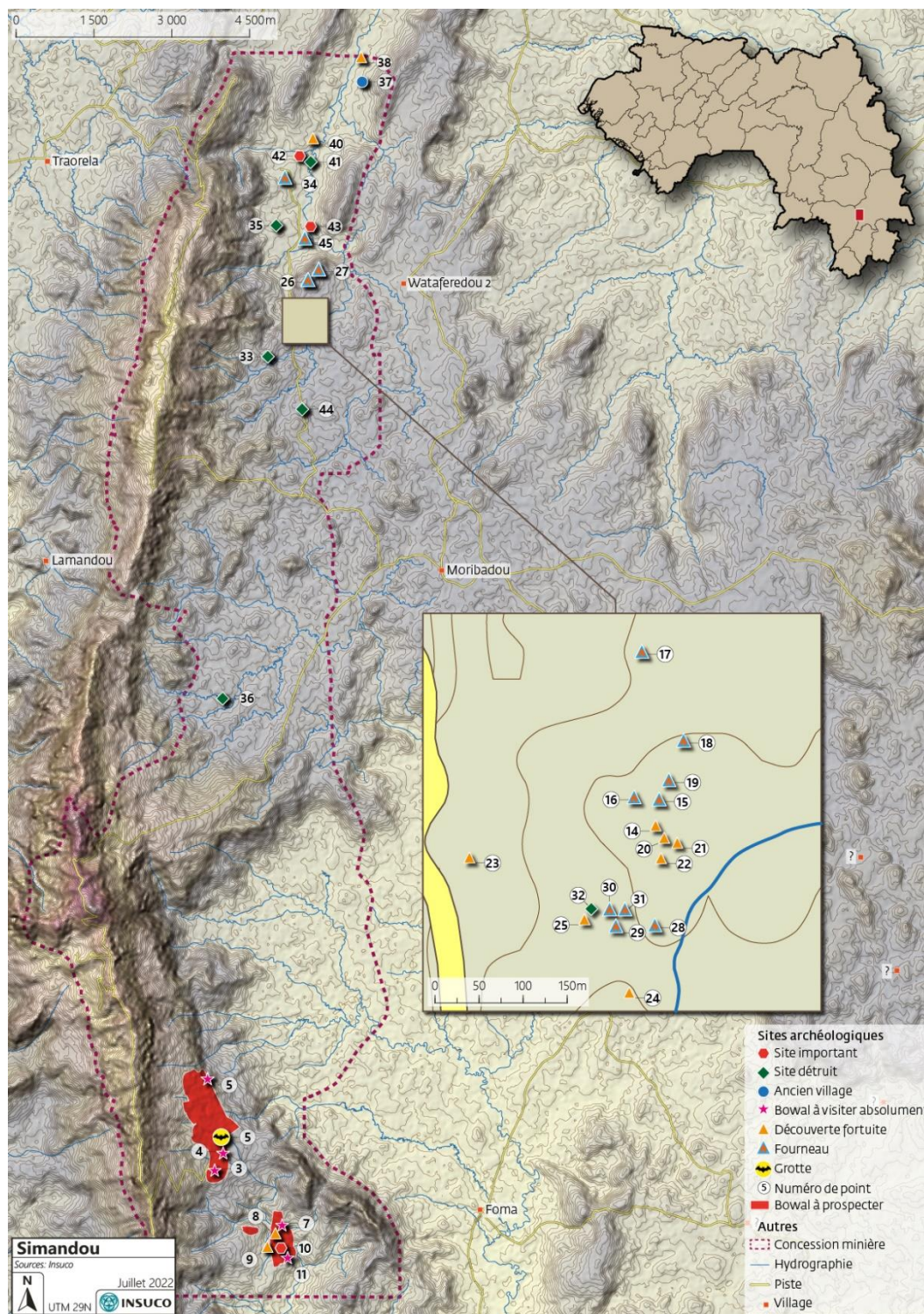


Figure 13.11 Carte de répartition géographique des sites archéologiques découverts durant la mission

Classification des découvertes réalisées sur la zone mine

En ce qui concerne les matériaux paléolithiques, les découvertes sont distinguées suivant la terminologie suivante :

- Site archéologique : une présence massive de matériaux archéologiques
- Ancien village : vestiges de maisons et d'activités domestiques non datés
- Dispersion d'artefacts : faible densité de matériaux archéologiques indiquant des activités passées mais peu susceptibles de représenter une occupation prolongée
- Découvertes isolées : présence d'artefacts dans la zone
- Zones à inspecter lors d'une prochaine mission : zones considérées à fort potentiel mais n'ayant pu être inspectées du fait de la situation climatique (saison des pluies)

En reprenant cette typologie archéologique, l'annexe 13b classe les différentes découvertes en fonction de leur importance. De manière générale, les sites toujours existants lors de la mission seront évalués comme d'importance élevée, moyenne ou faible, tandis que les sites détruits par les aménagements en cours sont considérés comme négligeables.

13.3 Méthodes d'évaluation

13.3.1 Cadre normatif et juridique national et international

13.3.1.1 La SFI comme cadre le plus contraignant

Le cadre spécifique qui fait référence pour la prise en compte du patrimoine culturel et l'établissement du PGPC est celui de la Norme de performance 8 de la Société Financière Internationale (SFI). Les patrimoines culturels étant variés en nature, la Norme 8 de la SFI est adaptée au contexte guinéen, et à la nature du patrimoine culturel immatériel (PCI) villageois. Si d'autres cadres légaux et normes sont significatifs, le Standard 8 de la SFI est le plus contraignant.

En ce qui concerne le cadre législatif guinéen du patrimoine culturel (PC), les exigences sont fondées principalement sur la loi L /2016/063 du 09 novembre 2016 qui fixe le régime juridique de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel national. Au-dessus de cette loi se trouve la charte de la transition qui fait office de constitution en attendant l'élaboration d'une nouvelle constitution et qui consacre le devoir de respect et de protection du patrimoine national (dont le patrimoine culturel) parmi les libertés, devoirs et droits fondamentaux garantis par l'État. D'autres textes clés font également références directement ou indirectement au patrimoine culture comme le Code Foncier, le Code minier et le Code de l'Environnement.

13.3.1.2 Cadres légaux nationaux et internationaux

Depuis 2016, le gouvernement s'est doté d'un texte de loi concernant le patrimoine culturel, la « loi L063 Relative à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national ». De plus, une Feuille de Route détaillée, donnant les orientations concernant le patrimoine culturel a été éditée par la Direction Nationale du Patrimoine Historique (DNPH).

On tiendra compte du texte de loi L063, notamment des points suivants qui y sont contenus, et qui impliquent que Rio Tinto Simfer, dans le respect de la Norme 8 de la SFI, réfère à ce cadre légal ainsi qu'aux institutions concernées :

- Titre IV, Article 23 : il est institué un Conseil National de Protection, de Conservation et de Mise en valeur du Patrimoine Culturel dont la composition sera fixée par un Décret du Président de la République.
- Article 24 : le conseil est consulté sur : toute proposition de classement de monuments, ensembles et de sites, tout projet d'aliénation de ces monuments, ensembles et sites classés ; toute opération tendant à les détruire, déplacer, restaurer, ou modifier de quelque façon que ce soit.

Ce dernier article concerne explicitement la gestion des sites par Rio Tinto Simfer.

- Le Titre VII s'applique aux découvertes fortuites, et concerne les sites en usage, et plus encore les sites de type archéologiques ;
- Les chapitres concernant le PCI et sa sauvegarde, réfèrent ainsi au type de PC recensé sur la ZE :
 - Titre VIII, Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le chapitre I définit le patrimoine, et mentionne les « domaines » concernés. Pour ceux qui représentent clairement le PCI recensé dans le cadre de l'étude Rio Tinto Simfer : « traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel » ; « pratiques sociales, rituelles et événements festifs » ; « connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ».
 - Le Chapitre II, définit la « sauvegarde » comme « les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et informelle, ainsi que la revitalisation de différents aspects de ce patrimoine. » (Article 60) Cette sauvegarde commence par « l'inventaire de tous les éléments du patrimoine culturel immatériel. » (Article 61).
 - Les articles 63 à 66 encouragent diverses initiatives de sauvegarde, via des principes de conservation et de diffusions. Ils concernent directement des formes de valorisation culturelle qui font partie des prérogatives de Rio Tinto Simfer, selon la Norme 8 de la SFI, une fois ce cadre légal reconnu, et en lien avec les parties prenantes des institutions patrimoniales.

C'est sur la base de ce PCI, de ses domaines et des mesures de sauvegarde y afférents, que les institutions culturelles sont pleinement parties prenantes, et à consulter par suite de cette étude. Le PGPC décrit les orientations qui prévalent en matière d'implication des Institutions patrimoniales, à commencer par la DNPH.

- Enfin, le Titre IX relatif aux missions des services de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine, Article 67, sera pris en compte, dans la mesure où Rio Tinto Simfer peut avoir avec ces services, à participer à la mise en valeur de patrimoine découvert dans le cadre du Project. Ce sont notamment les rubriques c) sur la promotion d'institution scientifiques et techniques tels des musées, bibliothèques, ateliers, etc., d) sur les fouilles archéologiques, et la protection de certains de ces biens culturels, et f), qui concerne la publicité ou la valorisation culturelle à réaliser en cas de disparition de biens culturels.

13.3.1.3 Feuille de route nationale et ratification UNESCO

La Feuille de route en constitution, devra être ajoutée à ces documents référents. Elle en précise les contenus et établit des programmes. Elle ajoute en outre la dimension communautaire, puisqu'elle développera l'intérêt de mener des actions de sauvegarde et de gestion du patrimoine culturel communautaire.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique patrimoniale depuis 2016 a abouti à la ratification de plusieurs textes et conventions internationaux de l'UNESCO, qui doivent être pris en compte. A savoir :

- Promotion et Protection de la diversité des Expressions Culturelles, 2005
- Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel, 2003
- Sauvegarde du Patrimoine Culturel Subaquatique, 2001
- Protection du Patrimoine Mondial Naturel et Culturel, 1972
- Combattre le trafic illicite des biens culturels, 1970
- Protection des biens culturels en cas de conflit armé, 1954

Comme le rappelle l'UNESCO, ces Conventions culturelles, dont celles de 2005, de 2003, de 1972 et 1970 concernent plus spécifiquement le Projet, sont adoptées au niveau internationale et ratifiées par les pays. En pratique, lorsqu'un pays ratifie ces conventions, l'UNESCO s'assure que leur mise en œuvre est réelle et « inclusive » et adaptées aux contextes culturels nationaux.

13.3.2 Receptor Sensitivity

Le tableau 13.2 décrit les sites et les sensibilités actuelles et futures correspondantes.

Tableau 13.2 Sensibilité des récepteurs / Valeurs des ressources

Récepteur / ressource	Description	Sensibilité du récepteur	Résilience
Sites à génies, avec rituels	Ces sites ont été identifiés comme résidence de génie et une relation existe entre certains membres de la communauté (un individu, un lignage, un individu précis d'un lignage, toute personne auprès de laquelle le génie se manifeste) et le/les génie(s) résidant. Des pratiques rituelles de sacrifices en découlent.	La valeur et la sensibilité sont variables selon le type de relation au génie, l'histoire, les usages. On trouve des sites de valeur faible, modéré, élevé	Bonne résilience pour la majorité des sites pris un par un : la relation aux génies peut être abandonnée sans impact, ou les communautés peuvent le faire perdurer en relocalisant un génie. A un niveau global, les opérations multipliées de destruction peuvent favoriser un recule des formes animistes de relations à la nature.
Sites à génies, sans rituels	Ces génies n'ont pas de relation avec les humains. Ces lieux sont plus ou moins considérés comme des endroits dangereux, suite à des accidents attribués aux génies résidents et selon la nature de ces accidents.	La valeur et la sensibilité sont variables selon le degré de risque pour la communauté. On trouve des sites de valeur faible, modéré, élevé	Bonne résilience si les risques sont pris en compte : ces sites constituent un risque pour les communautés mais aucunement une perte quand ils sont détruits.
Sites religieux	Les cimetières sont les lieux d'expressions des conceptions que les vivants entretiennent avec les morts ou les ancêtres. S'y exprime la sensibilité humaine envers les parents qui y sont enterrés et le fait que ces ancêtres veillent ou à l'inverse peuvent punir les vivants.	Ce sont les sites les plus sensibles et la presque totalité sont de niveau élevé	Résilience faible : quelque soit la mesure de mitigation choisie, la perte d'accès, la relocalisation, l'abandon du lieu (recouvrement), reste un processus qui laisse des traces pour les communautés, les séparant des ancêtres et opérant un mauvais traitement de ceux-ci à un degré ou un autre.
Sites d'initiation	Ce sont des lieux forts de l'occulte qui connecte les humains à des savoirs occultes et des forces spécifiques du cosmos, par les biais des médiateurs que sont les initiés, génies et les fétiches. Il existe des sites d'initiation pour les femmes et les hommes, séparés. Ces pratiques sont en perte de vitesse et les contenus et la durée des rituelles sont fortement diminués.	Du fait de la nette perte de vitesse voir de l'abandon ou de la désacralisation des pratiques initiatiques, ces sites sont de valeur diverses faible, modéré, élevé	Résilience moyenne : selon les cas, la destruction et/ou le déménagement de ces sites est sans conséquence ou à l'inverse amène un risque, dans le contexte actuel, de perte du patrimoine culturel qui y siège et des pratiques initiatiques qui pouvaient encore avoir lieu.

Récepteur / ressource	Description	Sensibilité du récepteur	Résilience
Lieux de fétiche	Les objets abrités par ces lieux sont « puissants » et importants pour les communautés. De plus ce sont des sujets « délicats » à aborder, dans le contexte local de progression de l'islam et de condamnation de certaines des pratiques traditionnelles dénoncées comme fétichistes.	La valeur des sites à fétiches est toujours élevé	Résilience moyenne : la destruction et le traitement de ces sites constituent à la fois une perte qui peut être irremplaçable, et un risque pour la communauté. La résilience est bonne si la mesure de mitigation en parfaitement mise en œuvre et fait appel à des spécialistes.

13.3.3 Ampleur de l'impact

Comme il est expliqué dans l'annexe 13a, la notation des sites de patrimoine culturel est basée sur des échanges avec les communautés détentrices pour des sites de patrimoine culturel qui ont une importance au niveau de détenteurs villageois et parfois pour quelques villages. La notation est attribuée en fonction de plusieurs critères croisés, en rapport avec les pratiques culturelles d'un lieu, les fréquences d'usage et leur évolution, l'histoire du site, la nature ou ce que concerne les rituels qui s'y réalisent, l'aide que constitue un site pour la communauté, et parfois les risques aussi quand il s'agit de site de résidence de génie sans rituel, évités. La réaction et les inquiétudes des communautés à l'idée de voir un patrimoine en danger sont des dimensions émotionnelles significatives qui interviennent dans la notation, et sont présentes le plus souvent pour les cimetières.

Les notations d'impact sont décrites dans le tableau 13.3.

Tableau 13.3 Évaluation de l'ampleur de l'impact sur le patrimoine culturel

Ampleur	Description
Faible	Signifie que l'impact ne concerne pas un lieu important du patrimoine culturel. Les pratiques culturel et le lieu reste secondaire pour les communautés et elles peuvent s'en détacher, y compris dans le cas de sites détruit et sans remplacement.
Modéré	Signifie que l'impact porte atteinte à des pratiques culturelles qui sont incorporées sur les sites, et sont des pratiques historiques, toujours actuelles et significatives pour une communauté ou une partie de celle-ci. L'impact amène une perte d'un lieu rituel qui répond à des usages relativement importants pour la communauté (guérison de malade, pacte renoué de protection de la communauté, lieu sacrée pour les femmes) et actuels.
Fort	Signifie que les communautés accusent dans ces cas un impact grave sur leurs conceptions et pratiques culturelles. L'impact met en danger certains aspects de la vie de la communauté, ou de certains groupes, tels la protection et la bienveillance des ancêtres sur les vivants. Il y a dans ces cas une rupture de relation inquiétante, qui ne peut être envisagé par les communautés sans gravité et sérieux. Pour leur conception des choses, la vie de la communauté est mise à mal et en danger.

13.3.4 Critères d'évaluation de l'importance des impacts sur le patrimoine culturel

L'évaluation de l'importance du Project en termes d'incidence sur le patrimoine culturel résulte du croisement des informations sur l'importance des impacts, et la sensibilité des différents types de patrimoine culturel concernés (tableau 13.4).

Dans le cadre de la construction de la mine, la nature des impacts et leur importance est uniforme, au moins telles qu'elles apparaissent comme résultats d'enquête et de consultation auprès des communautés : il s'agit de sites qui seront pour la grande majorité détruit, ou dont l'accès sera supprimé. Cette uniformité de la nature et de la force des impacts n'est pas totale : certains sites ne seront touchés que par des modifications des régimes hydro des cours d'eau les traversant. Cependant ces informations sur la nature de l'impact, à ce stade, ne garantissent pas d'être effectifs. La

conclusion est qu'il n'y a pas de relation causale entre la force d'un impact, son aspect plus ou moins partiel, ou encore sa nature, et l'affectation du patrimoine culturel. Ceci est dû à la nature immatérielle dudit patrimoine.

Un type de site n'a pas de relation causale avec une forme de sensibilité à l'impact : à l'exception des cimetières, l'ensemble des autres types de sites peut être sensible de manière faible à forte, aux impacts.

Tableau 13.4 Critères d'évaluation de l'importance des impacts sur le patrimoine culturel

Importance de l'impact			Sensibilité/vulnérabilité/importance de la ressource/du récepteur		
			Faible	Modéré	Élevé
			Sites à génies, avec/sans rituels	Sites à génie avec/sans	Religieux, Sites à génie, Site fétiches
Ampleur	Faible	Fumées / Bruit /	Faible	Modéré	Majeur
	Modéré	Restriction d'accès / Perturbation des pratiques culturelles /	Faible	Modéré	Majeur
	Fort	Destruction totale ou partielle /	Modéré	Majeur	Majeur

13.4 Evaluation d'Impact

13.4.1 Activités du Projet et impacts potentiels

Les interactions entre le Projet et le patrimoine culturel des communautés en fonction des phases du Projet, peuvent être évaluées comme suit :

Phase de construction : l'interaction avec le patrimoine culturel est matérielle, elle consiste ainsi essentiellement en des impacts sur des lieux dans des zones habitées et non habitées. Ces impacts dus à la construction impliquent la destruction complète ou partielle de la nature matérielle du site et/ou complète et partielle de l'usage et des dimensions immatérielles du site (dérangement des entités, ancêtres et génies vivants sur un lieu non impacté matériellement en son cœur, mais en périphérie : nuisances sonores pour les entités).

La phase de construction est en continuité avec la phase d'opération concernant les sites impactés matériellement. En effet, les destructions des sites impactent le champ des pratiques culturelles de l'animisme et du culte des ancêtres, en fonction d'un contexte préétabli relatif à ces pratiques religieuses et conception de la nature, fait d'une cohabitation avec l'islam faite de tensions, controverses, et enjeux sociaux. La multiplication des opérations sur ces sites sacrés lors que la phase de construction implique à une échelle territoriale globale des impacts une modification générale des pratiques animistes et liées aux ancêtres.

Phase d'opération : l'interaction avec le Projet durant la phase d'opération passe globalement par le champ des transformations sociales des sociétés périphériques aux zones d'impacts. Il est connu que les projets miniers impliquent des changements de mode de vie, de démographie, de niveau de développement, etc., selon les zones à des échelles plus ou moins larges relativement à leurs zones d'activités et à l'intensité des activités qui se réalisent. Une première

approche est de considérer les facteurs de changements principaux (par exemple la migration en termes de pourcentage de résidents non originaires, impliquant une dilution de la communauté locale d'origine et des changements socioculturels), puis secondaires (d'où viennent ces résidents migrants, et quels sont les changements socioculturels qu'ils importent ?), etc. La démarche d'étude et d'analyse prend en compte une rencontre, face à des facteurs de modification : quel patrimoine culturel, et particulièrement immatériel, rencontre ou transforme, la mine, et lesquels de ces patrimoines sont susceptibles d'être modifiés, attaqués, de disparaître ? On parlera d'une situation initiale pour des pratiques animistes, pour des savoirs sur l'environnement, pour des arts de l'oralité, et même pour des langues lorsqu'elles sont minoritaires par exemple. Pour terminer, il faut prendre en compte la rapidité des changements sociaux, qui signifie des formes de violences plus ou moins accentuées, qui peuvent être anticipés ou non par les communautés détentrices du PC.

Enfin, précisons que la phase d'opération, si elle implique des agrandissements ou toutes formes de construction nouvelle, impacte matériellement le PC, avec des impacts immatériels associés, selon le modèle de la phase de construction.

Phase de fermeture : l'interaction sur le patrimoine culturel, pour la phase de fermeture est relativement restreinte, voire nulle. La fermeture de la mine implique potentiellement de nouveaux impacts matériels, et à ce titre, alors que sur le territoire des sites de pratiques animistes, mais aussi des cimetières, ont été créés durant la phase d'exploitation (opération), des interactions sont alors possibles, selon les modalités de la phase de construction. Enfin, des impacts ont lieu selon le modèle des changements sociaux impliqués par la phase en question. Ces changements, leurs rapidités, leurs violences, dépendent en grande partie de la politique et des actions menés par Rio Tinto Simfer pour la fermeture, notamment en ce qui concerne les communautés.

Précisions sur l'étude des interactions et des mesures de mitigation pour la phase de construction :

Lors des enquêtes, la communauté et les responsables des sites de PC identifiés sont sollicités sur les conséquences d'un scénario de destruction totale du site lors de travaux. Cela induit plusieurs réponses : soit le site est totalement indestructible; soit le site est remplaçable et/ou destructible et les lieux potentiellement destructibles par des machines effectuant des travaux (de construction, d'extraction minière), et cela à condition de mettre en place « le traitement du site », à savoir les procédures nécessaires pour assurer un respect des sites de PC communautaires et des choix des communautés concernant leur site (continuités des pratiques/reproduction du site de patrimoine/ minimiser les dangers, etc.).

La concertation et les consensus communautaire obtenue sur ces traitements sont le but de Rio Tinto Simfer: il faut que le choix soit validé par les responsables du site mais aussi par toute personne incontournable pouvant invalider une décision prise sans son accord. Rio Tinto Simfer attache une grande importance à ce que toute la communauté soit informée (y compris les femmes et les jeunes) des décisions prises concernant les sites impliquant le village (sauf pour les sites lignager/personnel ou les lieux ayant des dimensions de secret) afin que la communauté dans son ensemble valide le traitement si possible.

Ces concertations sont faites sur des scénario « d'impact total », car les impacts spécifiques de chaque lieu ne sont pas encore définis. Il conviendra de venir préciser un traitement plus fin des sites au regard de chaque impact quand ils seront précisément définis.

Cependant, compte tenu des informations que Rio Tinto Simfer a préalablement collectées, les impacts potentiels suivants ont été identifiés dans le tableau 13.5 :

Tableau 13.5 Interactions potentielles entre le Project et le patrimoine culturel

Activités du Project	Phase du Project	Mécanismes d'interactions
Acquisition de terrains et modification de la végétation et des sols Constructions, modification de la destination d'un terrain	C, O, CL	Destruction totale ou partielle des sites matériels et en conséquence des pratiques immatérielles associées.
Déversements et rejets accidentels	C, O, CL	Les déversements potentiels de carburants et de matières dangereuses peuvent avoir un impact sur l'utilisation des sites culturels. Ces carburants et autres produits chimiques dangereux peuvent s'infiltrer dans l'aquifère supérieur et avoir un impact sur les utilisateurs des ressources en eau souterraine et les cours d'eau situés en aval.
Pollution de l'eau ou réduction du débit d'eau	C, O, CL	Perturbation dans l'utilisation du site pouvant également conduire à l'impossibilité de l'utiliser, en fonction du niveau d'impact
Impacts sonores, olfactifs	C, O, CL	Perturbation des sites matériels et des entités animistes, en conséquence risque pour les communautés et modifications des pratiques culturelles.
Interdiction ou régulation de l'accès aux sites ainsi qu'aux zones de chasse	C, O, CL	Perte ou diminution de la fréquence des pratiques rituelles sur les sites et transformation des conceptions associées à ces pratiques.
Augmentation démographique / migration et dilution des communautés	O	Importation d'autres modes de vie et culturel, impliquant une minorisation des pratiques socioculturelles locales, des formes de métissages, etc.
Transformation socioculturelles / et modifications de nombreux aspects sociaux de la vie des communautés : développement, voie d'accès, et commerce de biens, monétarisation, accès santé, taux de scolarisation, etc., etc.	C, O, CL	Changements socioculturels et culturels importants : mode de vie, pratiques culturelles diverses, croyances, savoirs et savoir-faire artisanaux, sur la nature, arts, cultes, langues minoritaires,
Emploi des jeunes et nouveau modèle de vie sociale, aspirations, etc.	C, O	

REMARQUES:

1. Phase du projet: C - Construction ; O - Exploitation ; CL - fermeture active.

L'étude d'impact pour héritage culturel a concerné uniquement la phase de construction et pas d'autres phases. Elle s'est établie sur la base de scénario de destruction totale auprès des communautés. Ainsi, les interactions suivantes n'ont pas fait l'objet d'évaluation poussée :

- Déversements et rejets accidentels
- Impacts sonores, olfactifs
- Interdiction ou régulation de l'accès aux sites ainsi qu'aux zones de chasse
- Augmentation démographique / migration et dilution des communautés
- Transformations socioculturelles
- Visite touristique

Les impacts potentiels qui ont été évalués sont les suivants :

- Acquisition de terrains et modification de la végétation et des sols/Constructions, modification de la destination d'un terrain
- Pollution de l'eau ou réduction du débit d'eau etc.

Ces impacts sont décrits plus en détail dans les sections suivantes.

13.4.2 Impact 1 sur l'utilisation des sites culturels dû à l'acquisition des terres

Impacts potentiels

L'acquisition de terrains et la modification de la végétation et des sols et de la destination d'un terrain peuvent entraîner:

- La destruction complète ou partielle de la nature matérielle du site
- La destruction complète ou partielle de l'usage et des dimensions immatérielles du site
- La perturbation dans l'utilisation du site pouvant également conduire à l'impossibilité de l'utiliser, en fonction du niveau d'impact
- En conséquence, cela peut entraîner des modifications des pratiques culturelles dans les communautés

Mesures de Mitigation

Nous utilisons le scénario de la destruction totale lors de nos consultations avec les communautés dans le but de construire avec elles les modalités de mitigations à la construction de la mine. Les mesures de mitigations pour chaque site sont renseignées dans les annuaires des sites à l'annexe 13a.

13.4.3 Impact 2 sur l'utilisation des sites culturels dû à la pollution de l'eau ou réduction du débit d'eau

Impacts potentiels

La pollution de l'eau ou réduction du débit d'eau peuvent entraîner :

- La destruction complète ou partielle de la nature matérielle du site
- La destruction complète ou partielle de l'usage et des dimensions immatérielles du site
- La perturbation dans l'utilisation du site pouvant également conduire à l'impossibilité de l'utiliser, en fonction du niveau d'impact
- En conséquence, cela peut entraîner des modifications des pratiques culturelles dans les communautés

Mesures de Mitigation

Les mesures de mitigations pour chaque site sont renseignées dans les annuaires des sites à l'annexe 13a.

13.4.4 Mesures de Mitigation

Les mesures de traitements sont décrites au cas par cas pour tous les sites identifiés sur la zone d'étude.

Sont présentées ci-dessous les modalités de gestion commune qui prévaut habituellement dans l'ensemble de la zone Malinké, et qui sont celles que Rio Tinto Simfer a rencontré sur les ZE 2022.

13.4.4.1 Sites à génies

Avec rituels

Ces sites sont les lieux de vie d'un ou de plusieurs génies, identifiés par la communauté et en relation avec elle. C'est la relation avec le génie et les bénéfices qu'en retire la communauté qui constituent le patrimoine culturel (immatériel).

La mitigation consiste à réaliser des sacrifices et autres conditions définies par les communautés. Lorsqu'il y a incertitude sur le type de traitement, l'expérience montre qu'il s'agira de sacrifices.

La destruction concerne le lieu matériel mais l'impact et la destruction d'un site signifient le déménagement de l'entité et le plus souvent la fin de la relation entre les humains (communauté) avec cette entités (génies).

La reproduction d'un site à génie concerne la continuité des pratiques culturelle : soit la relation des deux parties se termine ou elle se renouera sur un autre lieu de vie du génie, si la communication entre humains et génies n'est pas rompue. Rio Tinto Simfer n'est pas concerné par cette continuité, qui n'implique pas la reproduction d'un site.

Sans rituel

Il s'agit de lieux de vie d'entités de types « non human spirit » qui ne sont pas en relation avec les humains. Ils sont souvent dits être des endroits dangereux, « hantés » et reconnus comme tel suite aux accidents qui y ont eu lieu et sont restés présent dans la mémoire collective de la communauté. De par leur nature dangereuse, ils ne sont pas valorisés comme patrimoine par les communautés.

La mitigation du site consistera surtout à éviter toutes représailles du génie, et est regardé d'un point de vue sécuritaire/risque par la communauté. Si ces sites constituent des sites PC de plein droit, puisqu'il s'agit de conceptions animistes et la mitigation se fait suivant des savoir-faire animistes.

La reproduction du site n'a pas de raison d'être.

13.4.4.2 Sites religieux

Les cimetières sont les lieux d'expressions des conceptions que les vivants entretiennent avec les morts ou les ancêtres. Les ancêtres sont conçus comme étant toujours en relation avec les vivants et leurs procurant des bienfaits, des informations, dans la mesure où les vivants sont attentionnés envers eux. Dans les fiches sites des cimetières, les communautés expriment ainsi leurs inquiétudes, parfois vives, devant les risques d'impacts portant sur les cimetières. Les traitements avant travaux et la gestion des cimetières seront envisagés avec le temps et les consultations nécessaires.

Les communautés sont bien en mal de choisir un traitement, car aucun n'est totalement satisfaisant à leurs yeux. Cependant, elles appliquent un principe récurrent : celui de ne pas porter atteinte aux tombes et aux ossements, atteinte conçue comme portant directement sur les morts ou ancêtres, ayant pour résultat de les malmenier. Autrement dit, la décision est difficile pour les communautés et Rio Tinto Simfer accompagnera au plus près, par des informations techniques claires et par du temps de consultation, les communautés.

Les mesures de mitigation retenues par les communautés sont le plus souvent : le recouvrement ou le remblaiement, consistant à recouvrir le cimetière d'une chape de ciment ; et la protection du cimetière par clôture, avec la possibilité d'y accéder (tout en cessant d'y faire les enterrements) et l'évitement total si c'est le desir de toute une communauté. Les variantes existent, qui sont :

- pour le recouvrement, le marquage du cimetière pour indiquer où il se situe ; création d'un nouveau cimetière clôturé.
- pour la protection par clôture : accès possible au cimetière (qui n'est plus en usage pour les enterrements, mais pour toute autre pratique) ; marquage du cimetière pour indiquer où il se situe ; création d'un nouveau cimetière clôturé.

Ces mesures de mitigation est associée à la réalisation de sacrifices religieux et de prières.

La destruction sans autre processus de protection mais associée à des prières et un sacrifice religieux est une solution rare. Elle concerne presque exclusivement des anciens cimetières.

La reproduction s'applique à la mesure de mitigation consistant à déplacer les tombes d'un cimetière. Cette solution est une mesure de mitigation risquée. Elle implique un travail de consultation et d'encadrement par les communautés, de l'action. Elle implique aussi le recours à des spécialistes de ces opérations qui puissent opérer en finesse, comme les normes le stipulent.

Les communautés souhaitent parfois avoir une continuité de pratique sur les cimetières, et optent pour leur sauvegarde par clôture. Elles demandent ainsi de pouvoir conserver un accès à leur cimetière. Selon les cas la continuité de pratiques d'enterrement peut ou non être envisagée. L'accès pour des prières et échanges avec les morts, sera toujours possibles, y compris en considérant des contraintes d'accès (moments, etc.). Si les communautés désirent que le site ne soit touché, après toutes les consultations, Rio Tinto Simfer souhaite privilégier l'accès et changer le design de la construction.

13.4.4.3 Sites d'initiation

Ces sites ont été et sont à moindre titre, des lieux importants de l'occulte et de l'animisme, qui connecte les humains à des savoirs occultes et des forces spécifiques du cosmos, notamment par les biais des médiateurs que sont les génies et les fétiches et les vieux initiés. On observe une diminution des usages de ces sites, les initiations se réduisent en fréquence, en participant, et en contenus. Les impacts viennent potentiellement accélérer ou renforcer les usages.

Les sites masculins sont destructibles, car déjà « abandonnés » ou transformé (islam et recours à des opérateurs paramédicaux pour plus de sécurité sanitaire). Pour les sites féminins, les femmes ne se sont pas exprimées, elles attendent la consultation des génies.

Une reproduction qui n'est pas celle d'un site équivalent, peut se faire là où la circoncision se pratique avec une approche paramédicale moderne, la communauté dit que ce sera le lieu de remplacement. Pour les sites féminins, nous n'avons pas de réponse actualisée, les femmes souhaitant consulter 'leurs' génies. NB : la présence d'eau, d'une rivière, est souvent la condition pour pouvoir reproduire un site : c'est en effet un des critères principaux du choix du lieu d'un site d'initiation.

13.4.4.4 Lieux de fétiche : conditions particulières et secret

Ces objets sont « puissants » et importants pour les communautés. De plus ce sont des sujets « délicats » à aborder, dans le contexte local de progression de l'islam et de condamnation de certaines des pratiques traditionnelles, condamnations qui associent souvent animisme, fétichisme et sorcellerie, dénonçant ainsi en bloc des « pratiques du mal ».

La particularité de la mesure de mitigation de ces sites et toute la difficulté, sera la manipulation des objets fétiches en cas d'impact sur les sites. Rio Tinto Simfer aura une posture d'écoute, respectera la parole et les conditions posées par les responsables d'un site et veillera à laisser les détenteurs de ce patrimoine culturel gérer le régime du secret lié à ces sites.

Concernant les lieux de fétiches étant lié à des sites de la confrérie des donzos : le traitement du site dépendra du choix exercé au terme de la réunion des donzos locaux sur le sujet.

Pour l'ensemble des sites à fétiches (donzo ou non), Rio Tinto Simfer prendra en compte une particularité de ce type : la nécessité de mettre en place un site de remplacement accueillant les objets, avec la méthodologie spécifique résultant de la nature de ces objets (secrets et puissants).

La destruction concerne le lieu matériel. Une fois les objets déplacés, il n'y a plus d'enjeu patrimonial sur le lieu matériel. Il y a forcément la nécessité de mettre en place un site de remplacement pour les objets fétiches. Leur nature dangereuse, oblige à respecter certaines conditions que seuls pourront fournir les responsables de ces sites. Ils sont à écouter attentivement et leur choix seront respectés.

La dimension de secret ne nous permet pas vraiment de savoir s'il y a des abandons de pratiques ou pas.

13.4.5 Ampleur des impacts résiduels sur le patrimoine culturel

Les calculs de l'ampleur des impacts résiduels liés au patrimoine culturel après les mesures d'atténuation sont présentés dans le tableau 13.6.

Tableau 13.6 Ampleur des impacts résiduels sur le patrimoine culturel

Impact résiduel	Degré de changement	Étendue	Durée	Fréquence	Probabilité	Ampleur Classement
Perturbation dans les pratiques socioculturelles dû à la destruction complète de la nature matérielle du site ou de l'usage et des dimensions immatérielles du site liée à l'acquisition des terres ou la modification de la destination de la terre.	Elevé	Locale	Permanent	Continue	Probable	Elevé
Perturbation dans les pratiques socioculturelles dû à la destruction partielle de la nature matérielle du site ou de l'usage et des dimensions immatérielles du site liée à l'acquisition des terres ou la modification de la destination de la terre.	Modéré	Locale	Long terme	Occasionnel	Possible	Modéré

Impact résiduel	Degré de changement	Étendue	Durée	Fréquence	Probabilité	Ampleur Classement
Perturbation dans les pratiques socioculturelles dû à la destruction complète de la nature matérielle du site ou de l'usage et des dimensions immatérielles du site liée à la pollution ou réduction de l'eau.	Elevé	Locale	Permanent	Continue	Probable	Elevé
Perturbation dans les pratiques socioculturelles dû à la destruction partielle de la nature matérielle du site ou de l'usage et des dimensions immatérielles du site liée à la pollution ou réduction de l'eau.	Modéré	Locale	Long terme	Occasionnel	Possible	Modéré

La destruction totale matériel ou immatériel du fait de l'acquisition des terres, de la modification de la destination de la terre ou de la pollution ou réduction de l'eau entraîne un changement permanent et important sur les pratiques socio-culturelles des communautés. Cette destruction totale signifie qu'il n'est pas possible ou risqué de déplacer un site à haute valeur culturel.

La destruction partielle matériel ou immatériel implique que le site peut être déplacé peu importe la valeur du site. Le changement dans les pratiques socio-culturelles est alors modéré car les communautés retrouveront la jouissance de leur site dans un endroit proche. Cependant, un risque perdure que champ des pratiques culturelles de l'animiste et du culte des ancêtres soit tout de même perturbé en raison de la relocalisation.

13.4.6 Importance des impacts résiduels

Comme décrit dans la section 13.3, l'importance des impacts résiduels sur le patrimoine culturel est fonction de la sensibilité du type et de la valeur du site du patrimoine culturel et de l'ampleur des impacts. Les évaluations de l'importance des impacts résiduels sur le patrimoine culturel sont résumées dans le tableau 13.7.

Tableau 13.7 Importance des impacts résiduels sur le patrimoine culturel

Impact résiduel	Sensibilité des récepteurs	Ampleur	Mesures d'atténuation clés	Importance de l'impact	Confiance de la prédiction
Perturbation dans les pratiques socioculturelles dû à la destruction complète de la nature matérielle du site ou de l'usage et des dimensions immatérielles du site liée à l'acquisition des terres ou la modification de la destination de la terre.	Elevé	Elevé	Ne pas déplacer le site. A la place, changer l'emprise.	Faible	Elevé
Perturbation dans les pratiques socioculturelles dû à la destruction partielle de la nature matérielle du site ou de l'usage et des dimensions immatérielles du site liée à l'acquisition des terres ou la modification de la destination de la terre.	Faible ou medium	Medium	Prendre toutes les précautions pour déplacer le site, en collaboration étroite avec les communautés	Faible	Elevé
Perturbation dans les pratiques socioculturelles dû à la destruction complète de la nature matérielle du site ou de l'usage et des dimensions immatérielles du site liée à la pollution ou réduction de l'eau.	Elevé	Elevé	Ne pas déplacer le site. A la place, changer l'emprise pour que l'eau du site ne soit plus polluée ou réduite	Faible	Elevé
Perturbation dans les pratiques socioculturelles dû à la destruction partielle de la nature matérielle du site ou de l'usage et des dimensions immatérielles du site liée à la pollution ou réduction de l'eau.	Faible ou medium	Medium	Prendre toutes les précautions pour déplacer le site, en collaboration étroite avec les communautés	Faible	Elevé

L'ampleur des impacts résiduels dépend des types de sites du patrimoine culturel présents dans la zone. Certains sites sont considérés comme ayant une valeur culturelle importante et peuvent être difficiles à déplacer (sensibilité élevée des récepteurs). Dans ce cas, l'impact sur les pratiques socioculturelles sera élevé. Toutefois, la politique d'atténuation de Rio Tinto Simfer, qui consiste à éviter de déplacer les sites considérés comme "inamovibles" par la communauté, a pour effet de réduire l'importance de cet impact résiduel. De plus, les sites inamovibles dans l'emprise ne sont pas fréquents.

Les sites culturels dont la sensibilité des récepteurs est faible ou moyenne et qui peuvent donc être déplacés par précaution et en stricte collaboration avec les communautés ont une faible importance de cet impact résiduel.

En conclusion, grâce aux mesures d'atténuation, les impacts résiduels sur les sites du patrimoine culturel devraient être faibles.

13.5 Suivi

Ce sous-chapitre permet de faire le lien avec le PGPC (annexe 13c) rendu parallèlement à ce rapport. Il en synthétise les grands axes, rappelant l'importance de ne pas considérer le processus de concertation clos, comme l'explique le PGPC. Il ne l'est pas car :

- Avant tout traitement, de nouvelles concertations et un processus de validation doivent être menées .
- Une partie des traitements ne sont pas totalement définis : les communautés demandent du temps pour s'accorder et elles ne peuvent en une rencontre déterminer un traitement (mesure de mitigation).
- Les concertations menées jusqu'à présent partent d'un scénario de destruction totale des sites : or, Rio Tinto Simfer concertera les communautés lorsque les impacts mieux connus, relatifs à chacun des sites, et dans ce cadre, les informations données aux communautés pourront aboutir à redéfinir un traitement en fonction de l'impact.

Rio Tinto Simfer insiste sur l'importance d'une bonne concertation, et l'établissement d'un consensus et d'une mise en œuvre adaptée du traitement des sites patrimoine culturel, et ce, dans l'optique :

- De répondre aux normes édictées par la SFI
- D'instaurer un rapport de confiance et de respect mutuel par la bonne considération de l'histoire et des pratiques religieuses et socioculturelles, de l'économie rituelle, etc., entre les populations touchées par le Project et les miniers
- D'assurer autant que possible la stabilité et la durabilité des décisions prises par les populations

13.5.1 Valider les traitements proposés

Les communautés enquêtées se sont prononcées sur des traitements pour leurs sites. Les consultations réalisées ont suivi une méthodologie fondée sur le consensus communautaire impliquant l'ensemble des personnes et parties prenantes des sites. Certains sites sont lignagers, d'autres individuels, =et d'autres villageois. L'établissement d'un consensus est donc à adapter à chacune de ces configurations. Lorsque qu'une décision portant sur la gestion d'un site n'est pas prise avec l'ensemble du collectif qui y est associé, (étant « propriétaire » ou officiant ou encore bénéficiaire des actions qui se réalisent sur ce site), alors ces décisions ne sont pas totalement garanties et peuvent être remises en cause à un moment précédant ou succédant la mise en œuvre des mesures de gestion.

Lorsque Rio Tinto Simfer mettra en œuvre le présent plan de gestion, l'ensemble des informations concernant les traitements seront rappelées et éprouvées auprès des communautés. Il s'agira avant toute action sur ces sites de valider à nouveau les traitements proposés par les communautés en 2022. Cette validation devra se faire de manière collective et les démarches associées devront être validées à l'unanimité par l'ensemble des parties prenantes. L'aboutissement à un consensus selon les méthodes et phases proposées dans le PGPC est indispensable avant toute action. Si les traitements proposés ici se trouvent à ce moment remis en cause, même en partie, un nouveau processus de concertation devra être initié et mené à terme (Cf. PGPC).

13.5.2 Mettre en place le traitement des sites

Engager le processus de mitigation quand il est établi est une manière de resserrer les liens avec les communautés de certains de ces villages voisins de la mine, où peut être ressenti parfois un sentiment « d'abandon ». Les sacrifices de traitement liés aux sites d'héritage culturel seront une façon de renforcer la cohésion entre ces villages « tuteurs » et Rio Tinto Simfer. Ce souhait de « régler » les situations d'incertitude en enclenchant les procédures de mitigation des sites a été formulée très clairement par les communautés, dans l'ensemble.

13.5.3 Les consultations

Plus de la moitié des sites de la ZE du rail nécessitent un rituel de consultation pour avancer vers le traitement. Rio Tinto Simfer va mettre en place les consultations permettant de finaliser avec les communautés l'établissement des modalités de traitement ou mitigation. Ces consultations seront initiées sans délais, car elles seront longues, elles impliquent des démarches de consultations des génies. Autant d'éléments à mettre en œuvre, qui vont prendre du temps.

13.5.4 Prendre en compte ultérieurement le patrimoine essentiel et le patrimoine fortuit

Pour la SFI (NP8) le patrimoine culturel essentiel « comprend l'un ou les deux types de patrimoine culturel suivants : (i) le patrimoine culturel reconnu au plan international des communautés qui utilisent ou qui ont, de mémoire d'homme, utilisé de longue date ce patrimoine à des fins culturelles ; et (ii) les zones de patrimoine culturel protégées au plan légal, notamment celles que les gouvernements hôtes proposent de classer comme telles. » Comme précédemment expliqué, il n'y pas d'institution internationale ni nationale qui reconnaisse le patrimoine de la ZE au travers d'une classification légale, ni même le qualifie. Autrement dit, il n'y pas de PC essentiel sur la zone d'étude. Finalement le patrimoine culturel essentiel sera pris en compte dans le cadre d'études ultérieurs et d'un programme de gestion du patrimoine culturel initié à plus long terme par Rio Tinto Simfer en relation avec les institutions d'État. Voir sur ce point le PGPC.

Le patrimoine fortuit n'a pas de qualification particulière, il s'agit d'un processus de découverte fortuite, duquel découle « une procédure de découverte fortuite qui doit s'appliquer lorsqu'un patrimoine est découvert par la suite » Aussi cette catégorie est celle traitée dans le cadre du Plan de gestion du patrimoine culturel (PGPC).

13.6 Synergies entre patrimoine culturel anthropologique et archéologique

13.6.1 Introduction

Bien que l'obligation d'évaluation des impacts sur le patrimoine culturel concerne non seulement les caractéristiques tangibles mais aussi intangibles du patrimoine culturel, la norme de performance 8 qui la consacre, reconduit une division qui n'est pas évidente. De fait il y a de nombreux débats sur le sujet et cette classification demande à être accompagnée d'un texte en fonction d'un espace géoculturel pour préciser comme elle s'adapte à ce terrain.

Entre archéologie et ethnologie ou anthropologie, les méthodes et les objets d'enquêtes sont différents. Pour faire simple, on considérera que l'archéologie étudie et fait ainsi apparaître, des objets « morts » au sens où ils n'ont plus d'usage présentement, des vestiges d'un passé révolu. L'anthropologie et l'ethnologie à l'inverse s'intéressent à un patrimoine vivant ou intangible même si une partie de cette intangibilité est matériel. Ce patrimoine est associé à la tradition culturelle, aux croyances traditionnelles réalisées avec des rituels.

Pourtant les deux approches ne sont pas strictement séparables, pas plus que l'est tangible et intangible. Les humains vivants connaissent les vestiges du passé de leur territoire et peuvent y associer des pratiques. Les lieux d'habitation des humains, il y a plusieurs millénaires, et, sans doute, leur pensées et leurs « croyances » religieuses sur la nature, leur nécessité de protection, etc. sont identiques aux sociétés actuelles. Bref, il existe plusieurs raisons de faire des liens entre archéologie et anthropologie entre le patrimoine culturel archéologique et le patrimoine culturel anthropologique. Les normes ne font que reconduire ces divisions. Dans la mesure où il s'agit de patrimoine culturel en position de risque et d'une nécessité de sauvetage, la différence essentielle réside sans doute dans la liste des parties prenantes associées à ces patrimoines culturels : le patrimoine archéologique n'a pas de partie prenante détentrice ou propriétaire en tant qu'utilisateur d'objets, de lieux, de gestes.

13.6.2 Relations/liens entre les deux types de patrimoine culturel

13.6.2.1 Temporalité

Les sites ou objets archéologiques sont liés à l'histoire des communautés en place actuellement, au moins pour une partie ce qui induit une relation entre certains vestiges archéologiques et l'approche contemporaine culturelle des sociétés. Les pierres taillées impliquent par contre un décalage de temps séparant définitivement les sociétés actuelles, leurs cultures, et les découvertes de l'archéologie.

Le lien se retrouve principalement dans les objets et les sites essentiellement liés à la poterie et au travail du fer comme les fours. En Afrique de l'Ouest, la métallurgie locale du fer s'est généralement arrêtée vers le 19^{ème} siècle, à l'époque de la colonisation. En Guinée, et donc dans la région de Simandou, tous les fours, bien que pour l'instant nous n'ayons pas de date, sont, selon l'avis de toutes les personnes qui les ont reconnus dans la brousse, des témoignages d'anciens "forgerons" liés d'une manière ou d'une autre à la fondation d'un village, même si aucune d'entre elles ne se souvient d'avoir vu ou connu l'un d'entre eux. La majorité des sites de fonte de fer en Guinée, de ce que l'on sait, se trouvent en Haute Guinée et ici en Guinée Forestière. Historiquement les "forgerons" sont connus pour avoir une relation magique et religieuse avec la terre qui lui donne ses secrets, surtout ceux concernant l'or, la Haute Guinée étant connue pour être riche en or.

De ce que l'on sait, la poterie n'est aujourd'hui plus utilisée quotidiennement en Guinée mais elle peut être trouvée dans un endroit particulier spirituel ou/et sacré. C'est le cas, sur la zone du Simandou où nous avons retrouvé dans une grotte plusieurs tessons de céramique et du charbon de bois. Ces objets seront étudiés par les anthropologues d'un point de vue spirituel pour identifier les traditions et rituels qui y sont rattachés, tandis que les archéologues s'intéresseront aux éléments physiques pour décrire la composition, le décor et les techniques de réalisation. Ces éléments physiques refléteront diverses facettes de l'identité sociale des anciens propriétaires, ainsi que des caractéristiques permettant de suivre les migrations humaines. Dans notre cas d'espèce sur la grotte du Simandou, nous pourrions utiliser les caractéristiques de la céramique découverte pour suivre l'expansion de l'Empire Mandé au 13^{ème} siècle. Dans l'histoire de la recherche, il y a une réelle évolution des études céramiques "africanistes" en ethnographie et en archéologie. Comme elles se sont développées de manières indépendantes dans les deux domaines, elles n'ont commencé à fusionner que dans les années 1970 avec la création de ce que l'on appelle l'éthno-archéologie. Depuis lors, de grands projets ont vu le jour, les études sur la poterie se sont progressivement étendues à une recherche méticuleuse sur la description du processus de fabrication des poteries traditionnelles modernes (plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest fabriquent encore des poteries). Il s'agit d'une méthode aujourd'hui utilisée par les ethno-archéologues dans laquelle les traditions de poterie modernes sont utilisées pour interpréter les vestiges archéologiques liés à l'histoire.

13.6.2.2 Technique/histoire

Les techniques actuelles des communautés paysannes et les techniques découvertes par les recherches archéologiques, opèrent une relation entre le présent et le passé. Et les techniques, les arts et les artisanats, les savoir-faire et les savoirs, sont des supports pour établir des ponts entre des groupes humains, permettant de reconstruire le passé des populations, des migrations, et les identités des communautés. Il y a par exemple, via ces sites de fourneau une histoire du Simandou à faire.

13.6.2.3 Lieu/humanité/histoire

Ici, nous parlons des grottes, et des lieux habités par des anciens Hommes en tant qu'habitations permanentes ou temporaires. Dans des temps très anciens comme plus récent, ces lieux ont pu être des refuges et des lieux pour se

dissimuler, notamment dans le cadre de conquêtes, de guerres, de chasse à l'Homme. On a donc des usages plus ou moins communs entre préhistoire et histoire récente, car le lieu à une nature qui est toujours vraie : espace de refuge.

Par ailleurs, ajoutons que les sources qui surgissent de la terre ou des roches, les grottes aussi, sont des lieux de la pensée animiste car les génies aiment les lieux frais et les sous-terrain. On imaginera nécessairement en Guinée que ces espaces découverts par l'archéologie comme habitats anciens potentiels lieu de refuge, sont aussi dans la pensée actuelle du territoire, religieuse.

13.7 Références

- Delcroix, R. and Vaufrey, R., 1939-1940. « *Le Toumbien de Guinée française* », *L'Anthropologie*. 49, pp. 265-312.
- Fauvelle-Aymar, Fr.-X., 2012. *Niani redux*. En finir avec l'identification du site de Niani (Guinée-Conakry) à la capitale du royaume du Mali, in Fauvelle-Aymar Fr.-X. (dir.). *Paethnologie de l'Afrique*, P@lethnologie. 4, 237-254.
- Filipowiak, W., 1966, *Expédition archéologique polono-guinéenne à Niani (Guinée)*. *Africana Bulletin*. No. 4. pp. 116-127.
- Filipowiak, W., Jasnosz, S. and Wolagiewicz, R., 1968. *Les Recherches archéologiques polono-guinéennes à Niani en 1968*. *Materialy Zachodniopomorskie*. No. XIV, pp. 575-648.
- Huysecom et al., 2012. *Reconnaissance dans la vallée de la Falémé (Sénégal oriental) : la 15e année de recherche du programme international Peuplement humain et paléoenvironnement en Afrique de l'Ouest*. SLSA Jahresbericht 2012.
- Huysecom, E., 1987. *Die archäologische Forschung in Westafrika*. C.H. Beck, Munich.
- Person, A. and Jousse, H., 2005. *Les Néolithiques des marges saharo-sahéliennes*. In : *Archéologies, vingt ans de recherches françaises dans le monde*. Maisonneuve et Larose / ADPF / ERC, Paris, pp. 317-320.
- Person, A., Jousse, H., Maurer, A.F. and Vallette, T., 2006. *Les sites du Néolithique final du dhar Néma (Mauritanie) : relations peuplement-environnement*. In : Descamps, C. & Camara, A. (eds.). *Senegalia. Etudes sur le Patrimoine ouest-africain, Hommage à Guy Thilmans*. Sépia, Paris. pp. 297-307.
- Pollarolo, L., 2014. *Mission d'évaluation du potentiel archéologique en Guinée Maritime*. In : *La construction du cadre chronologique et paléoenvironnemental de la moyenne vallée de la Falémé (Sénégal oriental) : les résultats de la 17ème année d'activité du programme international « Peuplement humain et paléoenvironnement en Afrique »*. SLSA Jahresbericht - Rapport annuel - Annual report 2014.
- Pollarolo, L., 2017. *Deuxième campagne de fouille sur le site de Djoutoubaya*, In : *Dynamiques techniques et environnementales dans la vallée de la Falémé (Sénégal) : résultats de la 20ème campagne du programme « Peuplement humain et paléoenvironnement en Afrique »*. SLSA Jahresbericht - Rapport annuel - Annual report 2017.
- UNESCO, 1954. *Convention de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé*.
- UNESCO, 1970. *Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels*.
- UNESCO, 1972. *Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*.

UNESCO, 2001. *Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique.*

UNESCO, 2003. *Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.*

UNESCO, 2005. *Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.*